UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01732618 2

HMod
L4333h
.Ybe

Lea, Henry Charles. History of the Inquisition of the Middle Ages

Bertrand, Alexandre Louis Joseph
Réflexions sur l'Inquisition au moyen âge.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/rflexionssurli00bert

ALEXANDRE BERTRAND
Président d'honneur des « Bleus de Bretagne »

RÉFLEXIONS

SUR

L'INQUISITION AU MOYEN AGE

Suivies d'extraits de « l'Histoire de l'Inquisition » par H.-Ch. Lea.

Prix : P. U. F. 80 fr. B.C. + T.L.

EN DÉPOT
A LA
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
17, RUE CUJAS, 17
PARIS
1901

HMod
L 4333h
.Y be
661907
10. 7. 57

RÉFLEXIONS

SUR

L'INQUISITION AU MOYEN-AGE

Il est des livres d'histoire qui, outre l'intérêt dramatique des événements qu'ils racontent, sont un utile enseignement pour le temps présent. Des causes analogues produisent de nos jours les mêmes effets que dans le passé. L'étude de ces causes et de ces effets est un fécond sujet de méditations, la vraie école de la raison politique.

Telle est la première pensée que suggère la savante *Histoire de l'Inquisition au moyen âge,* œuvre de Henry-Charles Lea (de Philadelphie), traduit par M. Salomon Reinach [1]. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer dans cet excellent ouvrage, de l'abondance des documents, fruit d'un travail de recherches colossal, de la justesse des jugements, de leur calme impartialité, dans un sujet rempli de scènes d'une si émouvante horreur, en face d'un déploiement si cruel de fanatisme.

Nous avons, pour notre part, lu et relu ce livre avec le plus grand profit. Une série de vérités en ressortent qu'il nous paraît tout à fait opportun de mettre en relief aujourd'hui. A l'aide d'extraits s'éclairant mutuellement par leur rapprochement, sans que le critique qui les choisit — au courant de la lecture — y ajoute rien de son cru, on peut tracer de l'ensemble un tableau saisissant et d'une puissante éloquence.

Que nous apprennent-ils ?

1. Société nouvelle d'édition, à Paris, 17, rue Cujas.

1° Que le développement des hérésies des xe, xie et xiie siècles a sa source beaucoup moins dans des querelles de dogme ou d'interprétation des textes sacrés que dans la révolte d'une grande partie des populations du Midi, les plus civilisées de la France, contre la corruption du haut clergé, prélats sans moralité, presque uniquement occupés, à cette époque, de leurs intérêts temporels, tandis que le bas clergé, profondément ignorant, avait abandonné depuis longtemps la pratique des vertus enseignées par l'Évangile et en était arrivé à perdre complètement la confiance et le respect des populations.

2° Les hérétiques offrent un tout autre spectacle. Autant les mœurs du clergé orthodoxe sont anti-chrétiennes et condamnables, autant celles des hérétiques sont exemplaires et conformes à l'esprit de l'Évangile. S'il est permis de parler de la folie des hérésies, il est impossible de méconnaître les vertus des hérétiques. Les Vaudois, les Albigeois sont de vrais disciples du Christ, irréprochables dans leur vie privée, contempteurs des richesses, honorant le travail manuel dont ils vivent par principe, chastes et pieux, respectant la liberté d'autrui tant qu'on n'attente pas à la leur, hostiles seulement à un clergé oublieux de ses devoirs, où ils reconnaissent *de vrais disciples de Satan plutôt que du Christ.*

Le succès des hérétiques est, à un moment, foudroyant. Ils sont les maîtres du quart de la France. L'Église est impuissante à arrêter leurs progrès par ses propres forces. Les hérétiques commencent à organiser leurs Églises sur le modèle de l'Église primitive. La hiérarchie orthodoxe est en péril. Le mouvement est surtout *anti-sacerdotal.* C'est alors que les évêques, dont les intérêts temporels sont menacés, comprennent l'imminence du danger et font appel au bras séculier. Des croisades sont prêchées contre les hérétiques avec autant d'ardeur que contre les Musulmans. Des foules fanatiques se soulèvent à l'appel des seigneurs et des rois. L'hérésie est décimée, non vaincue. Il faut pour la ruiner une nouvelle armée, celle-là permanente, les *Ordres Mendiants,* dont les armes spirituelles sont plus puissantes que le glaive des princes et des rois et que le pape fait sienne, en l'adoptant.

3° Parallèlement au mouvement des hérésies, la décadence des vertus chrétiennes, en Espagne, en Italie, en Gaule, avait produit une réaction mystique. Saint Dominique, saint François sentent le besoin de relever le niveau des âmes par l'exemple des plus pures vertus. En présence de l'amour dégradant des richesses, de l'anarchie qui a pénétré dans l'Église, ils se font les apôtres des deux vertus contraires par les vœux de *pauvreté* et d'*obéissance absolue*. La foule les admire, les suit. En peu d'années, leurs disciples deviennent légion et donnent au monde le spectacle fortifiant de la vie la plus chrétienne. La voix publique les honore sous le nom de *Mendiants*.

Aux VIe, VIIe et VIIIe siècles, d'autres Ordres avaient déjà rendu d'immenses services à la civilisation. Les moines de cet âge d'or du christianisme, admirablement organisés en de grands monastères pour la conversion des contrées encore païennes, avaient été, entre les mains de Charlemagne, de vrais bienfaiteurs de l'humanité. Saint Colomban et ses disciples sont les types de ces héros chrétiens. Mais l'Église ne pouvait plus compter sur eux. Les monastères s'étaient enrichis et, avec la pauvreté, les vertus chrétiennes qui faisaient leur force avaient disparu. Les Ordres Mendiants allaient avoir pour mission de réhabiliter la vie monacale.

Innocent III comprit le parti que l'Église déchue et menacée en pouvait tirer. Le clergé régulier ne prêchait plus, confessait à peine, s'éloignait de plus en plus de l'âme du peuple. Le Pape considéra comme une création providentielle ces sociétés de nouveaux apôtres animés d'un zèle ardent de prédication et de charité. Les Frères Prêcheurs devaient sauver l'Église. Ce ne fut pas sans lutte avec le clergé, qu'ils dépouillaient d'une partie de ses privilèges. Mais les Papes eurent le sentiment que là était le salut. Des Ordres Mendiants sortit le Saint-Office, c'est-à-dire l'Inquisition.

Quand leur rôle eut pris fin, la milice du Pape se transforma. Les Jésuites succédèrent aux Frères Prêcheurs pour combattre la Réforme protestante. Ils n'y réussirent qu'imparfaitement et l'unité de l'Église catholique, dans l'Europe occidentale, fut définitivement brisée.

Il est difficile de ne pas apercevoir de grandes analogies entre la situation présente de la chrétienté et celle qu'avait créée, aux XIe et XIIe siècles, le développement des hérésies, en présence de la décadence morale du clergé.

Le mouvement remonte au XVIIIe siècle. Que restait-il alors des vertus chrétiennes des temps primitifs, en dehors de la société des jansénistes? Le haut clergé donnait l'exemple des scandales les plus éhontés. Le bas clergé était plongé dans l'ignorance. Les mérites des prêtres de la Sorbonne et la sérieuse instruction d'une partie des membres de la Société de Jésus ne faisaient pas compensation à ce relâchement général des mœurs. La foi était morte chez les laïques. Les superstitions, survivances des temps passés, alimentaient seules les besoins religieux de la foule. Le terrain était tout préparé pour le voltairianisme.

Aujourd'hui, sans doute, le clergé ne mérite plus les mêmes reproches; ses mœurs sont généralement très pures. Le bas clergé ne donne presque aucune prise à la critique; mais son ignorance, volontairement entretenue, est à peu près la même. En dépit de ses vertus relatives, il n'a pas d'action sur le monde, sauf sur les femmes. La foi est morte chez les hommes, aussi morte qu'au XVIIIe siècle. Les pratiquants, ceux qui vont à l'église, sont presque sans exception poussés à ces actes extérieurs par esprit de conservation bien plus que par esprit de piété. La plupart, même des plus assidus de l'Église, parmi les gens instruits, sont des hérétiques plus ou moins inconscients, rejetant sans scrupule tout ce qui, dans la doctrine, choque trop ouvertement leur esprit scientifique ou leur connaissance de l'histoire. Ils ignorent le *Syllabus*, ne croient ni à Notre-Dame de Lourdes ni à saint Antoine de Padoue et, quoique chrétiens encore, ne sont plus catholiques que de nom. Le clergé tolère cet état de choses qu'il n'ignore pas. Quelques anciens élèves des Jésuites ont seuls encore une foi robuste et réfléchie, reste de l'empreinte ineffaçable qu'ils ont reçue. Les vieilles légendes bibliques sont ruinées par la base; le socialisme humanitaire tend à remplacer la religion traditionnelle.

Contre ce flot montant de scepticisme religieux et de mysticisme social, une seule force morale reste à l'Église : les Con-

grégations ou, plutôt, *la Congrégation*, les Jésuites. Les vertus privées des membres de l'Ordre, leur absolu dévouement à l'idée qu'ils représentent — la domination du spirituel sur le temporel — leur donnent une force presque surhumaine. Là est, comme au moyen-âge, la suprême ressource de la Papauté. Léon XIII a semblé le comprendre.

Si les défenseurs de la liberté de la pensée, les apôtres de la vérité scientifique n'avaient aujourd'hui ce qui manquait au moyen âge, les trésors accumulés des sciences naturelles et de l'histoire qui permettent de dire aux aveugles : « Ouvrez les yeux et voyez ! » — la victoire de l'esprit moderne serait douteuse.

Mais, avec ces armes, il ne faut que vouloir pour vaincre. La victoire, une victoire certaine et définitive, est entre les mains des nouveaux hérétiques.

Tel est l'enseignement qui, à nos yeux, ressort du beau livre de M. Henry-Charles Lea. Il reste à le rendre sensible par une courte série d'analyses et d'extraits.

Alexandre Bertrand,
Président d'honneur des « Bleus de Bretagne ».

ANALYSE ET EXTRAITS

DE

L'HISTOIRE DE L'INQUISITION AU MOYEN AGE

Sine ira et studio.

I

L'Église romaine.

On ne peut comprendre l'éclosion et la rapide extension des hérésies sous les successeurs de Charlemagne si l'on ne se rend compte de ce qu'étaient à cette époque les vices de l'Eglise romaine.

Les docteurs du moyen âge ont universellement enseigné que le pape régnait en souverain sur toute la terre, sur les païens et les infidèles aussi bien que sur les chrétiens. Bien que le pouvoir ainsi fièrement revendiqué n'ait pas laissé de causer bien des maux, ce n'a pas moins été un bonheur pour l'humanité qu'il ait existé, à cette rude époque, une force morale que ne conféraient ni la naissance, ni la valeur guerrière, qui pût rappeler à l'obéissance des lois divines les rois et les nobles, même quand ce rappel sortait de la bouche d'un fils de paysan [1].

Toutefois, en affirmant ainsi sa domination, l'Eglise avait dû consentir bien des sacrifices. Au cours de la lutte qui consacra la suprématie du pouvoir spirituel sur le temporel, les vertus chrétiennes d'humilité, de charité et d'abnégation avaient, en grande partie, disparu. Les populations n'étaient plus attirées par ce qu'il y a de gracieux et d'aimable dans le christianisme; leur soumission était achetée par la promesse du salut, prix de la foi et de l'obéissance, ou imposée soit par la menace de la perdition, soit par la crainte plus immédiate de la persécution. Si l'Église, en s'isolant complètement de la société laïque, s'était assuré les services d'une milice entièrement dévouée à sa cause, elle avait, d'autre part, donné naissance à un antagonisme entre le peuple et elle. Dans la pratique, il n'était plus vrai que l'ensemble des chrétiens constituât l'Église; cet ensemble était divisé en deux classes essentiellement distinctes,

1. Comme le pape Urbain II.

les bergers et les brebis ; et les brebis en arrivaient souvent à penser, non sans quelque raison, qu'on ne veillait sur elles que pour les mieux tondre.

Le système démoralisant des *quaestuarii* ou marchands d'indulgences ne justifiait que trop, entre autres abus, la méfiance des populations. Munis de reliques par une église ou un hôpital en quête de fonds, n'ayant souvent, pour tout bagage, que des lettres pontificales ou épiscopales, les autorisant à remettre les péchés moyennant des contributions à l'œuvre, ils parcouraient le pays, promettant non seulement le salut des vivants, mais la libération des damnés détenus en enfer, le tout pour quelques pièces de monnaie. Le métier de marchand d'indulgences devint une profession régulière, où, naturellement, les plus impudents réussissaient le mieux. La remise « indiscrète », mais lucrative, d'indulgences à toute sorte de gens, affaiblissait la foi de bien des catholiques en l'Église elle-même. En 1261, le concile de Mayence ne peut pas trouver de mots assez énergiques pour dénoncer la peste des marchands d'indulgences, dont les escroqueries excitent la haine des hommes, qui dépensent ce qu'ils gagnent dans la plus vile débauche, qui trompent les fidèles au point que ceux-ci négligent de se confesser, sous prétexte qu'ils ont déjà acheté la remise de leurs péchés. Mais ces plaintes furent inutiles et l'abus continua sans empêchement, jusqu'au jour où Luther se fit l'éloquent interprète de l'indignation populaire contre ces chemineaux du salut.

La vente des indulgences caractérise avec exactitude ce qu'on peut appeler le *sacerdotalisme*, trait distinctif de la religion du moyen-âge. Le prêtre, prétendant être revêtu d'un pouvoir surnaturel, s'interposait comme le médiateur nécessaire entre Dieu et l'homme ; en accordant ou en refusant les sacrements, il pouvait décider du sort des âmes ; en célébrant la messe, il pouvait diminuer ou abréger les peines du Purgatoire ; ses décisions dans le confessionnal déterminaient la vraie portée du péché même. Aux yeux du vulgaire, les rites de la religion n'étaient guère autre chose que des formules magiques qui, par quelque efficacité mystérieuse, servaient les intérêts temporels ou spirituels de ceux pour qui on les mettait en œuvre.

Mille anecdotes ou incidents de cette époque montrent à quel point le fétichisme dont nous parlons était enraciné dans l'esprit du peuple par ceux qui trouvaient leur profit dans le maniement des fétiches.

Un chroniqueur du XIIe siècle raconte pieusement que lorsque en 887 les reliques de saint Martin de Tours furent ramenées d'Auxerre, où on les avait portées pour les soustraire aux Normands, deux estropiés de Touraine, qui gagnaient largement leur vie en mendiant, tinrent conseil et décidèrent de quitter le pays le plus tôt possible, de peur que les ossements du saint ne les guérissent d'infirmités lucratives. Malheureusement, les moyens de locomotion dont ils disposaient étaient insuffisants, de sorte que les reliques arrivèrent en Touraine avant qu'ils eussent pu sortir de la province ; ils furent donc guéris malgré eux. L'auteur cite plusieurs exemples analogues.

Bien plus grave encore que les superstitions était, poussant à la désaffection du peuple, la manière dont se transmettaient

alors les hautes dignités ecclésiastiques et les bénéfices assurés à la vie le plus souvent scandaleuse des titulaires.

Le tableau que j'ai tracé des relations de l'Église avec le peuple paraîtra peut-être poussé au noir. Tous les papes n'étaient pas des Innocent IV et des Jean XXII; tous les évêques n'étaient pas cruels et débauchés, tous les prêtres n'avaient pas pour unique dessein de spolier les hommes et de déshonorer les femmes. Dans beaucoup de sièges épiscopaux et d'abbayes, sans doute aussi dans des milliers de paroisses, il y avait des prélats et des pasteurs qui cherchaient sincèrement à accomplir l'œuvre de Dieu, à éclairer les âmes enténébrées de leurs ouailles avec la parcelle de lumière évangélique que la superstition de l'époque permettait de répandre. Cependant le mal était plus apparent que le bien; les humbles ouvriers passaient inaperçus, tandis que l'orgueil, la cruauté, la luxure et la cupidité des autres exerçaient une influence étendue et profonde. Aux hommes de ce temps-là qui avaient le plus de jugement et les aspirations les plus hautes, l'Église apparaissait telle que je l'ai dépeinte; et sa laideur morale doit être présente à notre esprit si nous voulons comprendre les mouvements qui agitèrent alors le monde chrétien.

Le témoin le plus autorisé sur l'Église du XIIe siècle, saint Bernard, ne cessa jamais de dénoncer les vices qui régnaient partout. « En vain — c'est saint Bernard qui parle — les villes de la plaine ont été détruites par le feu vengeur du ciel; l'ennemi du genre humain a répandu partout leurs débris et leurs cendres maudites ont infecté l'Église. » « Qui pouvez-vous me montrer, s'écrie-t-il, parmi les évêques, qui ne cherche pas plutôt à vider les poches de ses ouailles qu'à les guérir de leurs vices? » Un contemporain de saint Bernard, Potho de Pruhm, exhale les mêmes plaintes en 1152. « L'Église, dit-il, court à sa ruine et pas une main ne s'élève pour la soutenir; il n'y a pas un seul prêtre digne de s'imposer comme médiateur entre Dieu et les hommes et d'approcher du trône divin en sollicitant la grâce d'en haut ».

L'Église, que nous avons vue si infidèle à son idéal et si négligente de ses devoirs, se trouva, presque à l'improviste, menacée de dangers nouveaux dans la citadelle même de sa puissance.

Juste au moment où elle venait de triompher de ses rivaux temporels, rois et empereurs, un nouvel ennemi se leva contre elle : c'était la conscience de l'humanité qui se réveillait. L'épaisse ignorance du Xe siècle, qui fit suite à l'éclat fugitif de la civilisation carolingienne, avait commencé à s'effacer, au XIe siècle, devant les premières lueurs de la renaissance intellectuelle. Dès le début du XIIe siècle, ce mouvement se prononce et laisse déjà entrevoir la promesse de ce riche développement qui devait faire de l'Europe la patrie de l'art et de la science, de l'érudition et de la haute culture. Or, la stagnation de l'esprit humain ne pouvait prendre fin sans que le doute et la critique s'éveillassent en même temps. Lorsque les hommes se remirent à raisonner et à poser des questions, même sur des sujets interdits à leur curiosité, il n'était pas possible qu'ils ne reconnussent pas l'affligeant contraste qui existait entre l'enseignement de l'Église et ses actes, les divergences profondes entre la religion

et le rituel, entre la conduite des prêtres et des moines et les vœux qu'ils avaient consentis. L'aveugle respect que des générations successives avaient témoigné aux affirmations de l'Église, commençait à être ébranlé à son tour.

Plus menaçante encore pour l'Église était la renaissance du droit civil romain. Les hommes s'aperçurent, à leur grand étonnement, qu'il existait un système de jurisprudence d'une simplicité et d'une rectitude merveilleuses, incommensurablement supérieur à la lourde confusion des lois canoniques et surtout à la barbarie des coutumes féodales. Ce système fondait son autorité sur l'idée de la justice immuable, et non pas sur un canon ou une décrétale, sur les paroles d'un pape ou d'un concile ou même sur l'Écriture sainte. La clairvoyance de saint Bernard n'était pas en défaut lorsque, dès 1149, il s'inquiétait de la situation de l'Église et se plaignait que les tribunaux retentissent de l'écho des lois de Justinien plutôt que de celui des lois de Dieu.

Pour comprendre pleinement l'effet de ce mouvement intellectuel sur les pensées et sur les sentiments du peuple, nous devons nous représenter un état social qui, à bien des égards, différait entièrement du nôtre. Même à des époques modernes, comme au cours de la Révolution française, nous avons vu qu'un peuple peut encore être saisi de frénésie, que la raison peut être détrônée par la passion. Cette folie du règne de la Terreur donne une idée assez exacte des émotions violentes auxquelles étaient sujettes, tant pour le bien que pour le mal, les populations du moyen-âge. De là ces contrastes frappants qui rendent cette période de l'histoire si pittoresque et rachètent la triste médiocrité de la vie quotidienne par de splendides explosions du plus noble enthousiasme ou par des actes hideux de sauvage brutalité.

Les hérésies auxquelles elle devait prêter l'oreille se divisent naturellement en deux classes : d'une part, des sectaires qui maintiennent fermement tous les points essentiels du christianisme, mais y ajoutent l'aversion pour le sacerdoce, qui est leur thèse principale ; de l'autre, les Manichéens.

Nous nous occuperons surtout des premiers.

A l'exception de quelques petits traités vaudois et d'un seul rituel des Cathares, la littérature des hérétiques a péri tout entière. Nous sommes réduits à connaître leurs opinions par les réfutations dont elles ont été l'objet, alors que ces réfutations avaient pour but d'exciter la haine populaire contre les hérétiques. Nous devons donc être sur nos gardes. En général, il est permis de concevoir *a priori* quelque estime pour des hommes qui se montrèrent prêts à subir les persécutions et à regarder la mort en face pour ce qu'ils croyaient être la vérité. J'ajoute que dans l'état de corruption où se trouvait alors l'Église, il est inadmissible, quoi qu'en aient dit les controversistes orthodoxes, que des hommes soient sortis de l'Eglise, sous la menace de terribles représailles, simplement pour pouvoir satisfaire librement à leurs appétits désordonnés.

En fait, comme nous l'avons déjà vu, les plus hautes autorités de l'Église admettaient elles-mêmes que ses scandales étaient la cause, sinon la justification de l'hérésie. Un inquisiteur qui contribua énergiquement à la supprimer énumère, parmi les raisons de son succès, la vie dépravée des clercs, leur ignorance, les erreurs et la frivolité de leur prédication, leur mépris des sacrements et la haine qu'ils inspiraient généralement aux fidèles. Un autre nous assure que les argu-

ments favoris des hérétiques étaient tirés de l'orgueil, de la cupidité, de la licence des clercs et des prélats.

Peu de controversistes, en vérité, étaient capables de la franchise du savant auteur dont le traité passe sous le nom de Pierre de Pilichdorf. En répondant aux arguments des hérétiques, qui accusaient les prêtres catholiques d'être des débauchés, des usuriers, des ivrognes, des joueurs et des faussaires, il s'écrie hardiment : « Eh bien ! après? Ils n'en sont pas moins des prêtres et le pire des prêtres vaut encore mieux que le meilleur des laïques. Est-ce que Judas Iscariote, parce qu'il fut apôtre, ne valait pas mieux que Nathanaël, bien qu'il fût moins honnête? »

C'était presque avouer que les accusations des hérétiques étaient fondées.

Cet état de choses ne pouvait durer.

Les hérésies antisacerdotales étaient dirigées contre les abus tant de doctrine que de pratique, par lesquels le clergé avait fait effort pour établir sa domination sur les âmes. Un point qui leur était commun à toutes était le principe, renouvelé du Donatisme, que les sacrements sont souillés par des mains impures, de sorte qu'un prêtre, vivant en état de péché mortel, est incapable d'administrer les sacrements. Étant donnée la moralité générale du clergé d'alors, ce principe équivalait à l'exclusion de la grande majorité des prêtres et il constituait entre les mains des hérétiques une arme d'autant plus redoutable que le Saint-Siège paraissait s'en être servi dans sa lutte contre le mariage des clercs. En 1059, le synode de Rome, à l'impulsion du pape Nicolas II, avait adopté un canon interdisant aux fidèles d'assister aux messes célébrées par des prêtres qui seraient connus pour entretenir une femme ou une concubine. Cela équivalait à inviter les ouailles à porter un jugement sur leurs pasteurs. Ce canon resta presque lettre morte pendant quinze ans, mais en 1074, le pape Grégoire VII le renouvela et le mit en vigueur. Il en résulta une confusion effroyable, car les prêtres chastes étaient de rares exceptions. La lutte engagée à ce propos fut si violente qu'en 1077, à Cambrai, les prêtres mariés ou vivant en concubinage brûlèrent vif un malheureux qui soutenait fermement l'orthodoxie des rescrits pontificaux. Les ordres de Grégoire furent encore réitérés par Innocent II au concile de Reims en 1031 et au concile de Latran en 1039; Gratien les introduisit dans la loi canonique, où elles subsistent encore aujourd'hui. Bien qu'Urbain II se fût efforcé d'établir que c'était là une simple question de discipline et que la vertu des sacrements restait entière aux mains des plus coupables des prêtres, il était difficile que l'esprit populaire s'inclinât devant une distinction aussi subtile.

Il appert de nombreux témoignages contemporains que pour les âmes pieuses et réfléchies s'affirmait de jour en jour plus douloureusement l'affligeante incompatibilité entre les pouvoirs terribles confiés par l'Église à ses ministres et les crimes de tout genre qui déshonoraient la plupart d'entre eux.

L'Église, à la fin du XIIe siècle, admettait qu'elle était responsable des périls de sa situation, que les progrès alarmants de l'hérésie étaient tout au moins encouragés par la négligence et la corruption de son clergé.

Dans son discours d'ouverture au grand concile de Latran, Innocent III

n'hésita pas à faire aux Pères assemblés la déclaration suivante : « La corruption du peuple a sa source principale dans le clergé. C'est de là que viennent les maux du christianisme : la foi s'éteint, la religion s'efface, la liberté est enchaînée, la justice est foulée aux pieds, les hérétiques se multiplient, les schismatiques s'enhardissent, les incrédules se fortifient, les Sarrasins sont vainqueurs. » Après la vaine tentative faite par ce concile pour frapper le mal à sa racine, Honorius III, avouant son insuccès, répétait les assertions d'Innocent. C'était là une vérité que personne n'osait contester.

Cependant, en 1204, lorsque les légats qu'Innocent avait envoyés chez les Albigeois appelèrent son intervention contre des prélats qu'ils n'avaient pu faire rentrer dans l'ordre, dont les mœurs infâmes étaient un scandale pour les fidèles et un argument irrésistible dans la bouche des hérétiques, Innocent leur enjoignit sèchement de s'occuper de leur mission et de ne pas s'en laisser détourner par des affaires moins importantes.

Nous n'irons pas plus loin. L'auteur semble avoir complètement prouvé sa thèse. Nous verrons plus tard que le haut clergé, dans sa lutte contre l'hérésie, continua à se montrer aussi étranger que par le passé aux vertus chrétiennes les plus essentielles.

II

Les Hérésies.

Les vertus des hérétiques forment un contraste frappant avec les vices du clergé orthodoxe.

Les hérésies prirent racine dans le Midi de la France, où les conditions sociales étaient particulièrement favorables à leur propagation. La population de cette contrée était entièrement différente de celle du Nord. Sur un fonds ethnique ligure et ibère, Grecs, Phéniciens, Romains et Goths avaient déposé des couches successives et les envahisseurs francs du ve siècle ne s'y étaient jamais solidement établis. Les éléments arabes eux-mêmes ne manquaient pas dans ce singulier mélange.

Le contraste des civilisations était aussi marqué que celui des races. Nulle part en Europe la haute culture et le luxe n'avaient fait autant de progrès que dans le Midi de la France. La chevalerie et la poésie étaient assidûment cultivées par les nobles et, même dans les villes, qui avaient acquis une part de liberté déjà large et qui s'étaient enrichies par le commerce, les citoyens pouvaient se vanter d'un niveau d'éducation et d'instruction dont l'équivalent n'existait pas ailleurs, du moins à l'est des Pyrénées. Cette culture supérieure était particulièrement laïque. Dans aucun pays de l'Europe, le clergé n'était plus négligent de ses devoirs ni plus méprisé du peuple. Prélats et nobles avaient des convictions religieuses assez flottantes, de sorte qu'il régnait partout une liberté relative sur les questions de foi. Dans aucun autre pays de la chrétienté, le Juif ne possédait autant de priviléges. Il avait le même droit que le chrétien de

posséder la terre en franc-alleu ; il était admis aux fonctions publiques, et ses capacités administratives le faisaient rechercher en cette qualité tant par les prélats que par les nobles ; ses synagogues étaient florissantes et l'école hébraïque de Narbonne était renommée en tout Israël.

C'est au milieu d'une population ainsi disposée à la recevoir que la première hérésie antisacerdotale fut prêchée à Vallonise vers 1106 par Pierre de Bruys, originaire du diocèse d'Embrun. Les prélats d'Embrun, de Gap et de Die s'efforcèrent en vain d'arrêter les progrès du mal ; ils finirent par s'adresser au roi et Pierre, chassé du pays, se réfugia en Gascogne. Pendant vingt ans il continua à y prêcher ouvertement et avec un succès considérable.

Son enseignement était simplement antisacerdotal : le baptême des enfants, disait-il, était inutile, car la foi d'un autre ne peut être utile à un individu qui ne peut pas tirer avantage de sa propre foi ; par la même raison, les offrandes, les aumônes, les messes, les prières et autres bonnes œuvres accomplies pour les morts, sont entièrement superflues, car chacun sera jugé suivant ses mérites. Les églises sont inutiles et devraient être détruites, car la prière chrétienne n'a que faire de lieux consacrés ; Dieu écoute ceux qui en sont dignes, qu'on l'invoque dans une église ou dans une taverne, dans un temple ou sur un marché, devant l'autel ou devant l'étable. L'Église de Dieu ne consiste pas en une multitude de pierres accumulées, mais dans la réunion et le bon accord des fidèles.

L'erreur la plus grave de Pierre était la condamnation de l'Eucharistie : « O peuples! s'écriait-il, ne croyez pas les évêques, les prêtres et les clercs qui, en cela comme en autre chose, essayent de vous tromper sur l'office de l'autel, où ils prétendent mensongèrement fabriquer le corps du Christ et vous le donner pour le salut de vos âmes. Il est évident qu'ils mentent, car le corps du Christ n'a été fait qu'une fois par le Christ lui-même dans la Cène qui a précédé la Passion et n'a été donné qu'une fois à ses disciples. Depuis lors, il n'a plus jamais été fait, plus jamais donné. »

Avec un pareil homme, il n'y avait d'autre argument que le bûcher. Mais cela même ne suffit point à supprimer l'hérésie.

Pierre fut remplacé par un hérésiarque plus redoutable encore, Henry, moine de Lausanne ; nous le trouvons en 1116 prêchant au Mans, où ses austérités lui concilient la vénération du peuple. Il y attaque violemment le clergé. Les doctrines qu'il professait nous sont mal connues, mais nous savons qu'il repoussait l'invocation des saints et que, d'autre part, l'effet de son éloquence était tel que les femmes, enflammées par sa parole, quittaient leurs bijoux et leurs vêtements de luxe, que les jeunes gens épousaient des courtisanes pour les réhabiliter. Enseignant ainsi l'ascétisme et la charité, Henry flagellait avec tant d'âpreté les vices de l'Église et du clergé que tout le diocèse aurait été détruit sans l'active protection des nobles. A Poitiers, à Bordeaux, à Toulouse, son succès fut immense. Saint Bernard, en 1147, décrit en paroles desespérées la condition du catholicisme dans les vastes domaines du comte de Toulouse : « Les églises sont sans fidèles, les fidèles sans prêtres, les prêtres sans le respect qui leur est dû et les chretiens sans Christ. Les églises sont considérées comme des synagogues, le sanctuaire du Seigneur n'est plus vénéré ;

les sacrements ne sont plus regardés comme sacrés; les fêtes sont sans solennité; les hommes meurent dans leurs péchés et leurs âmes sont poussées vers le tribunal redoutable sans avoir été épurées par la pénitence ni fortifiées par la sainte communion. Les petits enfants du Christ sont exclus de la vie, puisque le baptême leur est refusé. La voix d'un seul hérétique impose silence à toutes ces voix d'apôtres et de prophètes qui s'étaient unies pour convoquer toutes les nations dans l'Église du Christ. »

L'hérésie d'Arnaud de Brescia poursuivait un but plus limité. Élève d'Abélard, il fut accusé de partager les erreurs de son maître, et on lui attribua des théories incorrectes touchant le baptême des enfants et l'Eucharistie. Quelles qu'aient pu être ses aberrations théologiques, son vrai crime, aux yeux de l'Église, fut l'énergie avec laquelle il flagella les vices du clergé et excita les laïques à reprendre possession des biens et des privilèges que l'Église avait usurpés. Profondément convaincu que les maux de la chrétienté avaient pour cause les tendances mondaines du corps ecclésiastique, il enseignait que l'Église ne devait avoir ni biens temporels ni juridiction, mais qu'elle devait se confiner sévèrement dans ses fonctions spirituelles. D'une vertu austère et qui commandait le respect, irréprochable dans sa vie ascétique, initié à toute la science des écoles et doué, par surcroît, d'une éloquence persuasive, il devint la terreur de la hiérarchie et trouva parmi les laïques des auditeurs d'autant mieux disposés à le suivre que sa doctrine satisfaisait leurs aspirations temporelles non moins que leurs désirs de réforme spirituelle.

Il fut condamné et livré au bras séculier. On lui offrit sa grâce s'il voulait rétracter ses erreurs, mais il refusa obstinément et passa ses derniers moments en prières silencieuses. Les bourreaux eux-mêmes furent touchés jusqu'aux larmes par sa résignation; on eut la charité de le pendre avant de le brûler et l'on jeta ses cendres dans le Tibre pour empêcher le peuple de Rome de les conserver comme des reliques et de l'honorer comme un martyr.

Ne trouvons-nous pas là le tempérament et les vertus des saints de la primitive Église?

Quand Pierre Waldo de Lyon essaya, d'une manière plus pacifique, de faire prévaloir les mêmes idées et que ses partisans devinrent les « Pauvres de Lyon », leurs frères italiens se montrèrent prêts à coopérer avec les nouveaux réformateurs. Bien qu'il y eût quelques différences peu importantes entre les deux écoles, leur analogie était telle qu'elles se confondirent et que l'Église les enveloppa du même anathème. Une secte très semblable à celles-là était désignée sous le nom d'*Umiliati*; c'étaient des laïques ambulants qui prêchaient et recevaient des confessions, au grand scandale du clergé, mais sans être des hérétiques proprement dits.

Pierre Waldo était un riche marchand de Lyon, sans instruction, mais désireux de connaître les vérités de l'Écriture. A cet effet, il fit traduire le Nouveau Testament et une collection d'extraits des Pères de l'Église connue sous le nom de *Sentences*. Il les étudia avec ardeur, les apprit par cœur et arriva à la conviction que nulle part la vie apostolique n'était observée comme l'avait enseignée Jésus. Abandonnant ses immeubles à sa femme, il distribua le reste

de son avoir aux pauvres et se consacra entièrement à la prédication. Il passa ainsi sa vie à prêcher l'Évangile dans les rues et sur les routes, suscitant de nombreux imitateurs des deux sexes qu'il envoyait comme missionnaires dans les villes voisines. Ils se désignaient eux-mêmes sous le nom de *Li Pour de Lyod*, c'est-à-dire les Pauvres de Lyon.

Des hommes zélés, mais ignorants, qui entreprenaient ainsi de donner l'instruction religieuse au peuple, devaient commettre des erreurs qu'un théologien pouvait facilement dénoncer. D'autre part, ces prédicateurs improvisés, en appelant les fidèles à la pénitence et en les exhortant à faire leur salut, n'épargnaient naturellement pas les vices et les crimes du clergé. Bientôt des plaintes s'élevèrent contre les nouveaux évangélistes; Jean aux Belesmains, archevêque de Lyon, les convoqua devant lui et leur défendit de continuer à prêcher. Ils désobéirent et furent excommuniés. Pierre Waldo en appela alors au pape (probablement Alexandre III), qui approuva son vœu de pauvreté et l'autorisa à prêcher avec la permission des prêtres — restriction qui fut observée pendant quelque temps, puis négligée. Les *Pauvres* ne cessèrent de mettre en avant des doctrines de plus en plus dangereuses et d'attaquer le clergé avec une vivacité croissante. Cependant, ils se présentèrent encore en 1179 devant le concile de Latran, lui soumirent leur version des Ecritures et sollicitèrent l'autorisation de prêcher. Gautier-Mapes, qui avait été chargé de réfuter leurs doctrines et qui se moque de leur ignorante naïveté, n'en rend pas moins hommage à leur sainte pauvreté, au zèle avec lequel ils imitent les apôtres et suivent le Christ.

Leur hérésie n'était pas bien terrible. Les six points sur lesquels porta la discussion étaient les suivants : 1° qu'ils refusaient obéissance à l'autorité du pape et des prélats ; 2° que tout le monde, même les laïques, a le droit de prêcher; 3° que, suivant les apôtres, Dieu doit être obéi plutôt que l'homme ; 4° que les femmes peuvent prêcher ; 5° que les messes, les prières et les aumônes pour les morts ne servent de rien ; on ajoutait que quelques-uns d'entre eux niaient l'existence du purgatoire ; 6° que la prière dite au lit, dans une chambre ou dans une écurie, est aussi efficace que la prière dite à l'église. Tout cela était, au premier chef, de la rébellion contre le clergé plutôt que de l'hérésie proprement dite.

Nous sommes toujours dans le même milieu de mysticisme chrétien, de pratique de toutes les vertus évangéliques, d'enthousiasme pour la réforme des mœurs en même temps que de révolte contre l'Eglise établie. Les six points sur lesquels les Vaudois furent condamnés au concile de Latran sont au premier chef de la rébellion contre le clergé, mais ne sont pas à proprement parler des hérésies :

Les Vaudois pensaient qu'il fallait obéir aux bons prélats, à ceux qui menaient une vie vraiment apostolique, mais que seuls ces prélats irréprochables avaient le droit de lier et de délier. Une pareille doctrine portait un coup mortel à toute l'organisation de l'Église. Si, en effet, c'était le mérite et non l'ordination qui conférait le pouvoir de consacrer et de bénir, tout homme menant une

vie exemplaire pouvait en faire autant ; et comme les Vaudois prétendaient tous vivre sans reproche, il en résultait que tous, bien que laïques, pouvaient exercer toutes les fonctions du sacerdoce. Il en résultait également que les actes rituels accomplis par de mauvais prêtres étaient nuls, conclusion que les Vaudois de France hésitèrent d'abord à admettre, tandis que les Vaudois d'Italie l'acceptèrent sans hésitation. L'idée que la confession faite à un laïque était aussi efficace que si elle s'adressait à un prêtre, constituait une atteinte sérieuse au sacrement de la pénitence, quoique le quatrième concile de Latran n'eût pas encore, à cette époque, rendu obligatoire la confession sacerdotale ; Alain lui-même concède qu'en l'absence d'un prêtre la confession faite à un laïque peut suffire. Le système des indulgences était une autre invention sacerdotale que les Vaudois rejetaient. Ils professaient trois règles essentielles de moralité, qui devinrent caractéristiques de leur secte. Tout mensonge est un péché mortel ; l'effusion du sang humain n'est jamais permise, pas plus à la guerre qu'en exécution de sentences juridiques. Ce dernier principe impliquait la non-résistance et réduisait le danger présenté par l'hérésie vaudoise aux inconvénients de l'influence morale qu'elle pouvait parvenir à exercer. Les pauvres de Lyon se multiplièrent avec une rapidité incroyable à travers toute l'Europe ; l'Église commença à s'alarmer sérieusement, et non sans raison, car un ancien document de la secte prétend que du temps de Waldo, ou immédiatement après, les conciles des Vaudois réunissaient, en moyenne, 700 membres présents.

Peu de temps après le colloque de Narbonne, en 1194, le signal de la persécution fut donné par Alphonse II d'Aragon ; l'édit qu'il publia à ce propos est mémorable, comme le premier exemple, dans le monde moderne, d'une législation séculière contre l'hérésie (si l'on excepte les Assises de Clarendon). Les Vaudois et tous les autres hérétiques condamnés par l'Église sont considérés comme ennemis publics et sommés d'évacuer les domaines du prince au plus tard le lendemain de la Toussaint. Toute personne qui en recevra chez elle, qui écoutera leurs prédications, qui leur donnera à manger, sera passible des peines portées contre la trahison, impliquant la confiscation de tous les biens. Ce décret doit être publié tous les dimanches par tous les prêtres ; tous les officiers de l'État doivent en assurer l'exécution. Tout hérétique qui ne serait pas parti trois jours après le terme fixé par la loi, pouvait être dépouillé par le premier venu ; toute injure qu'on lui infligerait, sauf la mutilation et la mort, serait considérée non comme un délit, mais comme un titre à la faveur royale. L'atrocité de ces stipulations, qui mettaient l'hérétique hors la loi, le condamnaient sans l'entendre et l'exposaient sans procès à la cupidité et à la malignité du premier venu, fut encore dépassée, trois ans après, par Pierre II, fils d'Alphonse. Dans un concile national tenu à Gérone, en 1197, il renouvela la législation de son père, en ajoutant, pour les hérétiques endurcis, la peine du bûcher. Si un noble refusait d'expulser de ses terres ces ennemis de l'Église, ordre était donné aux fonctionnaires et au peuple du diocèse d'aller le saisir dans le château féodal, sans qu'ils pussent encourir aucune responsabilité pour les dommages commis. Tout individu qui refuserait de se joindre à l'expédition serait passible d'une amende de vingt pièces d'or. Enfin, tous les fonctionnaires devaient, dans les huit jours, se présenter devant l'évêque ou son représentant et jurer de faire observer la nouvelle loi.

Une Église persécutée est presque nécessairement une Église pure et les hommes qui, pendant ces longs et tristes siècles, étaient réduits à se cacher, avec le bûcher sans cesse en perspective, pour répandre ce qu'ils croyaient être les vérités de l'enseignement de Jésus, n'étaient pas capables de souiller leur haute et sainte mission par les vices ignobles que certains fanatiques leur attribuèrent. A la vérité, les persécuteurs attitrés des Vaudois ont toujours reconnu que leur conduite apparente était digne d'éloges et plus d'un parmi eux a déploré le contraste qu'offrait la vie pure des hérétiques comparée à l'existence scandaleuse du clergé orthodoxe. Un inquisiteur qui les a bien connus les décrit comme il suit : « Ces hérétiques se distinguent par leurs mœurs et par leur langage, car ils sont modestes et tempérés. Ils ne tirent aucune vanité de leurs vêtements, qui ne sont ni luxueux ni sales. Ils ne s'engagent pas dans le commerce, de peur d'être obligés de mentir et de se parjurer, mais vivent de leur travail comme des ouvriers. Ceux qui les enseignent sont des savetiers. Ils n'accumulent pas les richesses, mais se contentent du nécessaire. Ils n'abusent ni de la nourriture ni de la boisson. Ils ne fréquentent ni les tavernes, ni les bals, ni les autres lieux de vanité. Ils savent contenir leur colère. On les trouve toujours au travail; comme ils apprennent et enseignent tour à tour, ils ont peu de temps pour prier. On les reconnaît encore à la précision et à la modération de leur langage; ils évitent les plaisanteries, les calomnies, les propos licencieux, les mensonges et les jurons. Ils ne disent même pas *vere* ou *certe*, considérant que ces affirmations équivalent à des serments. » Tel est le témoignage officiel, en présence duquel nous pouvons vraiment repousser sans examen les histoires qu'on mit en circulation parmi le bas peuple pour l'exciter à la haine des Vaudois.

Ces vertus ne touchaient pas ceux qui avaient intérêt à les perdre. Dès qu'on les vit s'appliquer à une organisation ecclésiastique très simple, en contradiction avec l'organisation de l'Eglise orthodoxe, il fallut qu'ils disparussent, étant une condamnation vivante des abus existants, au nom même de l'Evangile.

Le système vaudois créait ainsi une organisation ecclésiastique très simple et tendant à se simplifier encore. La distinction entre les clercs et les laïques était réduite au minimum. Le laïque pouvait recevoir des confessions, baptiser et prêcher. Dans quelques communautés on voyait, le jeudi saint, chaque chef de famille administrer la communion, consacrant les éléments et les distribuant lui-même. Il y avait cependant un clergé autorisé, dont les membres, connus sous le nom de *Parfaits* ou de *Majorales*, enseignaient les fidèles et convertissaient les incroyants. Ils renonçaient à toute propriété et se séparaient de leurs femmes; d'autres avaient observé, depuis leur jeunesse, la plus stricte chasteté. Ces prêtres parcouraient le pays en recevant des confessions, en recrutant des adeptes; ils étaient entretenus par les contributions volontaires des travailleurs.

C'était un retour à la primitive Église. L'Église officielle ne pouvait tolérer ce dangereux exemple.

III

Les Cathares.

Les mouvements dont il a été question étaient le résultat naturel de l'antisacerdotalisme, s'efforçant de ramener l'Église chrétienne à la simplicité de l'âge apostolique. Il y avait, au fond, une pensée naïvement chrétienne. L'engouement pour les Cathares s'explique moins facilement. C'est un singulier caractère du sentiment religieux à cette époque que la plus formidable hostilité à l'encontre de Rome ait été fondée sur une croyance qui peut à peine être qualifiée de chrétienne, et que cette doctrine hybride se soit répandue si vite, ait résisté si obstinément à tous les efforts tentés contre elle, qu'elle parut, un moment, menacer l'existence même du catholicisme. L'explication de ce fait se trouve peut-être dans la séduction qu'exerce la doctrine dualiste, — l'antagonisme des principes éternels du bien et du mal, — sur l'esprit de ceux qui considèrent l'existence du mal comme incompatible avec la suprématie d'un Dieu infiniment bon et infiniment puissant. Quand on ajoute au dualisme la doctrine de la transmigration, impliquant des récompenses et des peines, les souffrances des hommes paraissent suffisamment justifiées; et à une époque où ces souffrances étaient aussi universelles qu'au XIe et au XIIe siècles, on conçoit que bien des hommes fussent disposés à résoudre de la sorte le problème du mal.

Le succès des Cathares n'en est pas moins étonnant. Il n'y avait rien dans leur doctrine qui pût attirer les âmes. Elle était plutôt répugnante. Il fallait tout le mécontentement excité par la corruption et la tyrannie de l'Église pour lui assurer une si prompte diffusion. Il n'est pas surprenant, au contraire, que le Catharisme ait soulevé autant de crainte que d'aversion dans les rangs élevés de l'Église. L'Église, instinctivement, reconnut qu'elle était en présence de la plus dangereuse des rivales.

Le Catharisme était en effet une forme de croyance essentiellement antisacerdotale. Il repoussait comme inutile tout le mécanisme de l'Église. Pour lui, l'Église romaine était la Synagogue de Satan, où le salut était impossible. En conséquence, il rejetait les sacrements, les sacrifices de l'autel, l'intercession de la Vierge et des saints, le Purgatoire, les reliques, les images, les croix, l'eau bénite, les indulgences, et, en général, toutes les pratiques par lesquelles les prêtres prétendaient assurer le salut des fidèles. Il ne condamnait pas moins les dîmes et les offrandes pieuses, qui rendaient si profitable pour le clergé l'œuvre de salut dont il assumait la charge. Toutefois, l'Église cathare, en tant qu'Église du Christ, revendiquait le pouvoir de lier et de délier accordé par le Christ à ses disciples; le *Consolamentum* ou *Baptême de l'Esprit* effaçait tout péché, mais les prières n'avaient aucune efficacité quand le pécheur persistait à faire le mal.

La masse des Cathares prenait simplement le nom de *Chrétiens*. C'était une concurrence dangereuse.

Le rituel cathare était sévère dans sa simplicité. L'Eucharistie catholique était remplacée par la bénédiction du pain, qui avait lieu tous les jours à table. Le plus ancien prenait alors le pain et le vin, tandis que tous les autres récitaient l'Oraison dominicale. Puis l'Ancien disait : « La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec nous ». Il rompait le pain et le distribuait aux assistants. Ce pain bénit était l'objet d'une révérence particulière de la part du grand nombre des Cathares, qui étaient simplement, pour la plupart, des croyants ou *credentes*, sans avoir été entièrement agrégés à l'Église comme les Parfaits. Il leur arrivait de garder, pendant des années, un morceau de pain consacré et d'en manger de temps en temps une miette. Avant de manger ou de boire, le Cathare disait toujours une prière ; quand un Parfait assistait aux repas, les convives disaient *Benedicite* au moment où l'on touchait pour la première fois à un aliment ou à une boisson, à quoi le Parfait répondait : *Diaus vos benesiga*. Il y avait une cérémonie mensuelle de confession, à laquelle prenait part toute l'assemblée des fidèles. La grande cérémonie était le *consolamentum* ou *cossolament*, qui réunissait l'âme des fidèles au Saint-Esprit et qui, comme le baptême chrétien, purifiait de tout péché.

« Si vous les interrogez, dit saint Bernard, rien ne peut être plus chrétien que ces hérétiques; quant à leur conversation, rien ne peut être moins répréhensible et leurs actes sont en accord avec leurs paroles. Pour ce qui est de leur morale, ils ne trompent personne, ils n'oppriment personne, ils ne frappent personne ; leurs joues sont pâlies par les jeûnes, ils ne mangent pas le pain de l'oisiveté, ils se nourrissent du travail de leurs mains. » Cette dernière assertion surtout est parfaitement vraie, car les Cathares étaient, pour la plupart, de braves paysans, de laborieux ouvriers, qui sentaient le mal autour d'eux et accueillaient avec joie l'espoir d'un changement. Les théologiens qui les combattaient les traitaient d'ignorants et de rustres, et, en France, on les connaissait sous le nom de *Texerant* (tisserands), parce que l'hérésie était surtout développée parmi ces humbles ouvriers auxquels leurs occupations monotones laissaient, plus qu'à d'autres, le temps de la réflexion. Du reste, si la foule des Cathares était ignorante, ils avaient pour les instruire des théologiens expérimentés et une riche littérature populaire qui a malheureusement péri tout entière, à l'exception d'une traduction cathare du Nouveau Testament et d'un court rituel. Leur connaissance approfondie de l'Écriture est attestée par Lucas, évêque de Tuy, qui met les chrétiens en garde contre la conversation des Cathares, à moins qu'ils ne soient très versés dans l'étude de la loi divine et capables de répondre aux arguments de leurs adversaires. La sévère moralité des Cathares n'a jamais, que nous sachions, subi d'atteinte : un siècle après saint Bernard, on rend le même témoignage sur la vertu de ceux qui furent persécutés à Florence au milieu du XIIIe siècle. La formule de confession dont il était fait usage dans les assemblées montre avec quelle sévérité l'on savait y prévenir ou y réprimer jusqu'à la frivolité des pensées et des paroles.

Si les Cathares n'avaient pas été excommuniés par l'Église, ils

auraient vécu tranquilles au milieu de tous les chrétiens, mais pour condamner leurs doctrines avec efficacité; il fallait pouvoir atteindre leurs personnes. Or, leur popularité était un redoutable obstacle.

L'Église était évidemment impuissante. Condamner les doctrines des hérétiques sans pouvoir toucher à leurs personnes, c'était avouer qu'elle ne possédait aucune organisation capable de lutter contre une opposition aussi formidable. Les nobles comme le peuple n'étaient pas disposés à se faire ses instruments, et, sans leur concours, les anathèmes qu'elle lançait devaient rester naturellement inefficaces. Les Cathares s'en aperçurent et, deux ans après le colloque de Lombers, en 1167, ils osèrent tenir un concile à Saint-Félix-de-Caraman, près de Toulouse. Les affaires y furent traitées comme s'il s'était agi d'une Église établie et indépendante, qui se considérait comme destinée à remplacer celle de Rome. Fondée, comme elle l'était, sur l'affection et le respect du peuple, que Rome avait perdus, l'Église cathare était en droit d'aspirer alors à la suprématie.

Les progrès qu'elle accomplit pendant les dix années qui suivirent étaient de nature à justifier les plus hautes espérances. L'Église, affaiblie par le schisme, ne pouvait offrir que de faibles obstacles au développement de l'hérésie. Mais en 1177 le pape légitime, Alexandre III, l'emporta et reçut la soumission de Frédéric. Raymond suivit nécessairement son suzerain (une grande partie de ses domaines dépendait de l'Empire),et s'aperçut tout à coup qu'il devait arrêter les progrès de l'hérésie. Malgré sa puissance, il sentit que la tâche était au-dessus de ses moyens. Les bourgeois de ses villes indépendantes et indisciplinées étaient en majorité Cathares. Nombre de ses chevaliers et de ses seigneurs étaient secrètement ou ouvertement protecteurs de l'hérésie. Le bas peuple méprisait le clergé et honorait les hérétiques. Quand un hérétique prêchait, on se pressait en foule pour l'applaudir ; quand c'était un catholique, chose d'ailleurs plus rare, on lui demandait avec forces railleries de quel droit il enseignait la morale de Dieu. Raymond, qui guerroyait continuellement contre de puissants vassaux et des voisins plus puissants encore, comme les rois d'Aragon et d'Angleterre, ne pouvait évidemment pas entreprendre d'exterminer plus de la moitié de ses sujets.

Un trait à relever à l'éloge des hérétiques, c'est que l'esprit de persécution leur était tout à fait étranger. Assurément, la rapacité des seigneurs dépouillait rapidement les ecclésiastiques de leurs biens et de leurs revenus; ceux qui mettaient ainsi la main sur les propriétés de l'Église n'éprouvaient guère de scrupule à spolier des moines paresseux et des prêtres mondains dont le nombre, du reste, allait sans cesse en diminuant; mais les Cathares, bien que se considérant comme l'Église de l'avenir, ne paraissent jamais avoir songé à étendre par la force leur domaine spirituel. Satisfaits d'opérer des conversions et de prêcher au peuple, ils vivaient en parfaite amitié avec leurs voisins orthodoxes. Aux yeux de l'Église, cet état de choses était intolérable. Elle a toujours considéré qu'un pouvoir civil, en tolérant les autres croyances, persécute la sienne. Par la loi même de son existence, elle ne peut admettre de partage avec personne dans le gouvernement des âmes. Cette fois, le cas était plus grave encore, car la tolérance dont elle se plaignait risquait d'entraîner sa ruine, de sorte qu'elle se

voyait contrainte à prendre les mesures les plus rigoureuses, non seulement en vertu des devoirs qu'elle s'attribuait, mais d'un instinct naturel de conservation.

Toutefois, pour se bien rendre compte des sentiments auxquels obéissaient, dans ces malheureuses guerres religieuses, les deux partis en présence, il faut se persuader que cette guerre suscitée par l'Église et qui paraissait, à l'origine, une guerre religieuse ne tarda pas à prendre le caractère d'une guerre nationale.

La soumission de Raymond et l'offre de soumission du vicomte de Béziers avaient privé l'Église de tout prétexte plausible pour les hostilités ultérieures; mais les hommes du Nord étaient impatients de compléter la conquête commencée sept siècles auparavant par Clovis, et les hommes du Midi, catholiques aussi bien qu'hérétiques, étaient unanimement décidés à résister, malgré les nombreux gages que les seigneurs et les villes avaient consenti à donner dès le début. Il n'est pas question de dissensions religieuses parmi ceux qui défendaient leur pays et l'on ne parle que rarement de secours apportés aux Croisés par les orthodoxes, alors que ceux-ci auraient pu saluer les envahisseurs comme des libérateurs qui venaient les affranchir de la dénomination des Cathares. C'est que, d'une part, le Catharisme n'avait jamais été tyrannique, et que, de l'autre, le Midi de la France offrait à cette époque l'exemple presque unique au moyen-âge d'un pays où régnait la tolérance et où l'instinct de solidarité ethnique était plus développé que le fanatisme religieux. Ainsi s'explique le dégoût qu'inspirait aux sujets de Raymond la pusillanimité de leur comte; ils l'exhortaient sans cesse à la résistance et lui témoignèrent, ainsi qu'à son fils, une fidélité à toute épreuve qui dura jusqu'à l'extinction de la maison de Toulouse.

Raymond Roger de Béziers avait fortifié sa capitale; mais, au grand découragement du peuple, il se mit bientôt à l'abri dans la forteresse plus sûre de Carcassonne. Réginald, évêque de Béziers, était avec les Croisés, et quand ils arrivèrent devant la ville, il se fit autoriser par le légat à lui offrir toute immunité si elle voulait livrer ou expulser les hérétiques dont il possédait la liste. Mais quand l'évêque entra dans la ville et fit cette proposition aux principaux habitants, elle fut repoussée à l'unanimité. Catholiques et Cathares étaient trop bons concitoyens pour se trahir les uns les autres. Ils préféraient, répondirent-ils, se défendre jusqu'à la dernière extrémité, fussent-ils contraints de manger leurs enfants. Cette déclaration inattendue remplit le légat d'une telle fureur qu'il jura de détruire la ville par le fer et le feu, de n'épargner ni l'âge ni le sexe et de ne laisser pierre sur pierre. Tandis que les chefs de l'armée délibéraient en vue d'une attaque prochaine, une foule d'individus qui suivaient le camp — dépourvus d'armes, à ce qu'assurent les légats, mais inspirés de Dieu — s'élancèrent vers les murs et les emportèrent, à l'insu de leurs chefs et sans avoir reçu d'ordres. L'armée suivit et le serment du légat fut accompli par un massacre presque sans pareil dans l'histoire de l'Europe. Depuis les enfants au berceau jusqu'aux vieillards, pas un être vivant ne fut épargné. Sept mille hommes, dit-on, furent massacrés dans l'église de Marie-Madeleine où ils s'étaient réfugiés pour chercher asile. Les légats eux-mêmes estimèrent à près de

vingt mille le nombre des morts, alors que des chroniqueurs moins dignes de foi donnent un chiffre quatre ou cinq fois supérieur. Un contemporain, fervent Cistercien, nous apprend qu'on demanda au légat Arnaud si les catholiques devaient être épargnés. Le représentant du pape craignit que des hérétiques pussent échapper en se disant orthodoxes et fit cette réponse sauvage : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens[1] ! »

Tels étaient les hérétiques contre lesquels l'Église, dans un but de domination universelle, provoqua ces abominables massacres, sans pouvoir éteindre l'hérésie toujours renaissante. Nous n'insisterons pas davantage sur ces hétacombes inutiles ; nous en arrêterons le tableau sur une réflexion de l'auteur dont, nous l'avouons, la froide impartialité nous étonne :

Malgré la sympathie que nous pouvons éprouver pour l'horrible martyre des Vaudois et des Cathares, nous devons nous dire que le traitement qu'ils subirent était inévitable ; nous devons, en bonne justice, plaindre l'aveuglement des persécuteurs autant que les souffrances des persécutés.

IV

Les Ordres Mendiants.

Dans la lutte où l'Église était engagée pour regagner le terrain perdu par ses prêtres, son instrument le plus efficace n'était pas la violence. Il est vrai que les dignitaires qui la gouvernaient se fiaient presque uniquement à la rigueur et qu'ils réussirent à écraser la révolte ouverte en faisant agir habilement les forces combinées de la superstition populaire et de l'ambition des princes. Mais il fallait quelque chose de plus pour rendre ce succès durable, pour éveiller à nouveau la confiance et regagner le respect des peuples, et cette renaissance ne pouvait être l'œuvre d'un épiscopat mondain et cupide. Tout en bas de la hiérarchie de l'Église, il y avait des hommes qui voyaient plus clair et aspiraient plus haut, qui reconnaissaient les lézardes de l'édifice et cherchaient, dans leur humble sphère, à les réparer. C'est à ces hommes, plutôt qu'aux Innocent et aux Montfort, que la hiérarchie catholique dut son salut. L'enthousiasme qui répondit à leurs appels montra combien était intense, dans les foules, le besoin d'une Église qui reflétât avec plus de fidélité les tendances de son divin Fondateur.

Il ne faut pas croire, en effet, que la corruption du corps ecclésiastique soit restée inaperçue des orthodoxes vraiment pieux, et que des efforts en vue d'une réforme n'aient pas été, de loin en loin, tentés par ceux-mêmes qu'aurait effrayés l'idée d'une révolte ouverte ou même d'une secrète dissidence. Les libres propos de saint Bernard, de Geroch de Reichersperg et de Pierre Cantor

1. [On sait que cette parole célèbre a été contestée, comme tous les mots historiques ; mais elle répondait certainement à l'état d'esprit des agresseurs.]

prouvent qu'on ressentait profondément et qu'on critiquait sévèrement, en certains milieux strictement orthodoxes, les dérèglements des prêtres et des prélats. Lorsque Pierre Waldo assuma spontanément la mission d'évangéliser l'Église, il ne songeait pas à détruire ni même à combattre l'ordre de choses existant; il fut comme contraint au schisme par l'obstination de ses disciples à recourir directement aux Écritures et par l'horreur naturelle qu'inspire au conservatisme tout enthousiasme qui peut devenir dangereux.

Vers la fin du XIIe siècle apparut un autre apôtre, Foulques de Neuilly, dont la courte carrière put faire espérer, pendant quelque temps, que le clergé et le peuple seraient amenés sans violences à des réformes et que ces réformes réaliseraient les belles promesses que l'Église avait faites à l'humanité.

Bien différent de Foulques était Durán de Huesca, le Catalan. En dépit des édits de persécution d'Alphonse et de Pierre, l'hérésie vaudoise avait jeté de profondes racines en Aragon. Durán était un de ses chefs et il prit part au colloque tenu à Pamiers vers 1207 entre les Vaudois d'une part, les évêques d'Osma, de Toulouse et de Conserans de l'autre, en présence du comte de Foix. Il est probable que saint Dominique y assistait aussi et comme ces deux hommes avaient beaucoup de traits communs, on est tenté de croire que la la conversion de Durán, seul résultat pratique du colloque, fut due à l'éloquence de saint Dominique. Durán était un croyant trop zélé pour se contenter d'assurer son propre salut; il s'appliqua dès lors à regagner à la foi des âmes égarées. Non seulement il écrivit différents traités contre l'hérésie, mais il conçut le projet de fonder un Ordre qui serait un modèle de pauvreté et d'abnégation, uniquement voué à la prédication et à la propagande, pour combattre les hérétiques avec les armes mêmes qui leur avaient si bien servi à détacher les âmes d'une Église trop riche et trop mondaine. Enflammé par cette idée, il se mit à l'œuvre parmi ses anciens coreligionnaires et en ramena un grand nombre, tant d'Espagne que d'Italie. A Milan, cent Cathares acceptèrent de revenir à l'orthodoxie, à la condition qu'on leur rendît un édifice élevé par eux pour servir d'école et que l'archevêque avait fait démolir. Durán, avec trois compagnons, se présenta devant Innocent III, qui fut satisfait de sa profession de foi et approuva son plan. La plupart des nouveaux associés étaient des clercs qui avaient déjà dépensé en charités tout leur avoir. Renonçant au monde, ils décidèrent de vivre dans la plus stricte chasteté, de coucher sur des planches, excepté en cas de maladie, de prier sept fois par jour et d'observer des jeûnes spéciaux en dehors de ceux que prescrivait l'Église. La pauvreté absolue devait être de règle; personne ne devait songer au lendemain; tous les dons d'or ou d'argent devaient être refusés et l'on ne pourrait accepter que le strict nécessaire en fait de nourriture et de vêtements. On adopta un habit blanc ou gris avec des sandales pour se distinguer des Vaudois. Les plus savants devaient consacrer leur temps à prêcher aux fidèles et à convertir les hérétiques, en s'engageant à ne point dénoncer les vices du clergé. Ceux qui n'avaient pas reçu une éducation suffisante devaient travailler de leurs mains, s'acquittant envers l'Eglise de toutes les dîmes, prémices et offrandes qu'elle réclamait. En outre, le souci des pauvres devait être un des devoirs essentiels du nouvel Ordre; un riche laïque du diocèse d'Elne proposa de construire à leur intention un hôpital de cinquante lits, d'élever une église et de distribuer des vêtements aux mal-

heureux. Ils devaient avoir le droit d'élire eux-mêmes leur supérieur, mais ne pouvaient se soustraire en aucune façon à la juridiction régulière des prélats.

Cette institution des *Pauvres catholiques*, comme ils s'appelèrent eux-mêmes, par contraste avec les *Pauvres de Lyon* ou vaudois, contenait le germe de tout ce qui fut conçu et exécuté plus tard par saint Dominique et saint François. Ce fut l'origine ou au moins la première ébauche des grands Ordres Mendiants, conception féconde qui opéra des effets prodigieux.

Malgré l'appui du pape, les *Pauvres catholiques*, qui ressemblaient trop aux *Pauvres de Lyon*, furent mal reçus en Languedoc où ils prêchaient pendant la Croisade. Ils disparurent dans la tourmente. Après 1212, il n'en est presque plus question.

Tout autres furent les triomphes de Domingo [1], que l'Église romaine vénère comme le plus grand et le plus heureux de ses champions.

Foulques, le fanatique évêque de Toulouse, se rendant à Rome, emmena Dominique afin d'obtenir, pour la nouvelle communauté qu'ils avaient fondée à Toulouse dans une belle maison près du Château-Narbonnais et qui resta pendant plus d'un siècle le siège de l'Inquisition, l'approbation pontificale. Suivant la tradition, Innocent hésita; l'expérience récente de Durán de Huesca l'avait rendu quelque peu sceptique à l'endroit des initiatives enthousiastes; le concile avait interdit la création de nouveaux Ordres monastiques et avait décidé que le zèle devait trouver satisfaction, à l'avenir, dans les communautés existantes. Mais les scrupules d'Innocent furent dissipés par un songe où il vit la Basilique de Latran chancelante et prête à tomber, tandis qu'un homme, en qui il reconnut l'humble Dominique, la soutenait de ses robustes épaules. Ainsi averti que l'édifice de l'Église devait être étayé par l'homme dont il avait méconnu le zèle, Innocent approuva le projet, à la condition que Dominique et ses frère adoptassent la règle de quelque ordre antérieur.

Dominique revint et convoqua ses frères à Prouille. Ils étaient alors au nombre de seize, venus des points les plus divers de l'horizon — Castille, Navarre, Normandie, France du Nord, Languedoc, Angleterre et Allemagne — preuve frappante du pouvoir de l'Église à oublier et à effacer les distinctions nationales en vue d'un idéal religieux. Cette petite troupe dévouée et dévote adopta la règle des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, dont Dominique faisait partie, et choisit pour abbé Matthieu le Gaulois. Il fut le premier et le dernier à porter ce titre, car, à mesure que l'Ordre se développa, son organisation fut modifiée en vue d'assurer à la fois plus d'unité et plus de liberté d'action. Il fut divisé en provinces, chacune sous la direction d'un prieur provincial. Tous les prieurs relevaient du Général. Les fonctions étaient électives et il y avait des règlements pour la tenue de réunions ou de chapitres, tant provinciaux que généraux. Chaque frère devait obéissance absolue à son supérieur. Comme un soldat en service actif, il pouvait être envoyé en mission à tout instant, dès que l'intérêt de la religion ou de l'Ordre le demandait. En vérité, les Frères se considéraient comme les soldats du Christ, non point, comme les autres moines,

1. Saint Dominique.

voués à une existence contemplative, mais destinés et dressés à se mêler au monde, exercés aux arts de la persuasion, experts en théologie et rhétorique, prêts, enfin, à tout oser et à tout souffrir dans l'intérêt de l'Église militante.

Le nom de *Frères-Prêcheurs*, sous lequel ils devinrent si célèbres, fut le résultat d'un incident fortuit. Pendant le concile de Latran, alors que Dominique était à Rome, le pape Innocent eut l'occasion de lui adresser une note et il ordonna à son secrétaire de commencer ainsi : « Au frère Dominique et à ses compagnons ». Puis, se ravisant, il prescrivit d'écrire : « Au frère Dominique et aux prêcheurs qui sont avec lui » ; puis, enfin, après nouvelle réflexion : « A maître Dominique et aux Frères Prêcheurs ». Cette désignation les combla de joie et ils l'adoptèrent aussitôt.

Il ne manquait plus maintenant à l'Ordre que la confirmation pontificale. Avant que Dominique n'arrivât à Rome, où il se rendait pour l'obtenir, Innocent mourut; mais son successeur, Honorius III, entra pleinement dans ses vues et la sanction du Saint-Siège fut accordée le 21 décembre 1216. Revenu à Toulouse en 1217, Dominique se hâta d'envoyer ses disciples en mission. Quelques-uns allèrent en Espagne, d'autres à Paris, d'autres à Bologne; Dominique lui-même revint à Rome où, grâce à la faveur de la cour pontificale, son enthousiasme fut récompensé par une abondante moisson de disciples. Ceux qui allèrent à Paris y furent chaleureusement reçus ; on leur accorda la maison de Saint-Jacques où ils fondèrent le fameux couvent des Jacobins qui dura jusqu'à la suppression de l'Ordre par la Révolution.

Il n'est pas nécessaire de suivre ici avec détail la merveilleuse expansion de l'Ordre dans tous les pays de l'Europe. Dès 1221, lorsque Dominique, en qualité de Général, tint le second chapitre général à Bologne, quatre ans après que les seize disciples se fussent séparés à Toulouse, l'Ordre comptait déjà *soixante* couvents et était organisé en *huit* provinces : Espagne, Provence, France, Angleterre, Allemagne, Hongrie, Lombardie et Romagne. La même année vit la mort de Dominique ; mais son œuvre était solide et sa disparition ne produisit aucun trouble dans l'action de la puissante machine qu'il avait construite et mise en mouvement.

A côté des Frères-Prêcheurs de saint Dominique, sous une inspiration analogue provoquée par les mêmes causes, se fondait, à la même époque, la Congrégation Franciscaine des *Minorites* ou Frères Mineurs, comme ils s'appelaient eux-mêmes par humilité. Les *Minorites* différaient tellement, à leurs débuts, de toute organisation existante dans l'Église, que les premiers disciples envoyés par saint François en Allemagne et en Hongrie furent considérés comme des hérétiques, maltraités et expulsés. En France on les prit pour des Cathares, parce que leur austérité rappelait celle des *Parfaits*. On leur demanda s'ils n'étaient pas des Albigeois et ils ne surent que répondre, ignorant ce que signifiait ce mot : on ne cessa de les tenir en suspicion que lorsque les autorités ecclésiastiques eussent consulté le pape Honorius III. En Espagne *cinq cents Minorites* subirent le martyre. Innocent n'avait donné à leur règle qu'une

approbation verbale; il était mort; il fallait quelque chose de plus positif pour préserver les Frères de la persécution. François rédigea une seconde Règle plus concise et moins rigide que la première et la soumit à Honorius. Le pape l'approuva, non sans formuler quelques objections sur certains articles. Mais François refusa de les modifier, disant qu'ils n'étaient pas de lui, mais de Jésus et que les paroles de Jésus ne pouvaient être altérées. Les disciples conclurent de là que leur Règle avait été l'objet d'une révélation divine. Cette croyance passa dans la tradition de l'Ordre et la Règle s'est maintenue, depuis, sans changement dans la lettre, bien que l'esprit en ait été plus d'une fois modifié par l'ingéniosité des casuistes pontificaux.

Cette règle est très simple: ce n'est à la vérité qu'un court commentaire du serment que prêtait chaque Frère de vivre conformément à l'Évangile dans l'*obéissance*, la *chasteté* et la *pauvreté*. Celui qui désirait se faire admettre dans l'Ordre devait commencer par vendre tous ses biens et les distribuer aux pauvres; si cela était impossible, la volonté de le faire suffisait. Chacun pouvait posséder deux frocs, mais ils devaient être d'une étoffe grossière et il fallait les recoudre et les repriser aussi longtemps que possible.

Les chaussures étaient permises à ceux qui ne pouvaient absolument pas s'en passer. Tous devaient voyager à pied, sauf en cas de maladie ou de nécessité. Nul ne devait recevoir de monnaie, indirectement ni par un tiers. Seuls les Ministres (nom que l'on donnait aux supérieurs provinciaux) pouvaient accepter de l'argent en vue de soigner les malades et d'acheter des vêtements, en particulier dans les climats rigoureux. Le travail était sévèrement recommandé à ceux qui en étaient capables; la rémunération ne devait pas consister en argent, mais en objets nécessaires aux travailleurs et à leurs frères. « Les *Frères ne posséderont rien en propre, ni maisons ni terrains ni aucune autre chose, mais ils vivront dans le monde en étrangers et en pèlerins, demandant avec confiance l'aumône*. En cela, ils n'éprouveront pas de honte, *car le Seigneur s'est fait pauvre dans le monde pour nous. C'est cette perfection de pauvreté qui a fait de vous, très chers Frères, les héritiers et les rois du royaume céleste. Possédant cela, vous ne devez rien désirer d'autre sous le ciel.* » Les autorisations de prêcher devaient être accordées par le Général, mais aucun Frère ne devait prêcher dans un diocèse sans l'autorisation de l'évêque.

C'est tout, et assurément, dans ces quelques règles, il n'y avait rien qui pût faire prévoir l'immensité des résultats qui ont été obtenus en s'y conformant. Ce qui donna aux Franciscains une prise durable sur les affections du monde, fut l'esprit que le fondateur leur infusa. Aucune créature humaine, depuis Jésus, n'a plus complètement incarné l'idéal du christianisme que saint François. Au milieu de l'extravagance de son ascétisme, qui confine parfois à la folie, on voit briller l'amour et l'humilité chrétienne avec lesquels il se dévoua aux misérables et aux délaissés, parias auxquels, à cette rude époque, peu de gens songeaient. L'Église, absorbée par ses intérêts mondains, avait négligé les devoirs sur lesquels était fondé son empire des âmes et il fallait toute l'exagération du sacrifice volontaire enseigné par François pour rappeler l'humanité au sentiment de ses obligations.

A l'orgueil et à la cruauté de son époque, François opposa l'humilité et la patience. « *La perfection du contentement*, disait-t-il, *consiste, non à opérer des*

miracles, à guérir des malades, à expulser les démons, à ressusciter les morts : elle n'est pas davantage dans la science ni dans la connaissance de toutes choses, ni dans l'éloquence qui convertit les hommes ; elle est dans la patience à supporter les malheurs, les injures, les injustices et les humiliations. »

François n'avait nullement l'idée que les Frères dussent vivre dans la mendicité et l'oisiveté et nous avons vu que la Règle formule nettement l'obligation du travail. Cette prescription fut suivie par ses adhérents les plus stricts.

Le troisième disciple du Maître, le bienheureux Giles, gagnait sa vie par les travaux les plus pénibles, tels que le transport du bois, et il se conforma toujours au précepte de ne pas accepter de rémunération en argent, mais seulement en objets indispensables. Quand il avait gagné plus qu'il ne fallait pour sa maigre pitance quotidienne, il distribuait le surplus en aumônes et se fiait à Dieu pour le lendemain.

Il était nécessaire qu'à une époque où les distinctions entre classes étaient si rigides, il se trouvât quelqu'un pour enseigner, par l'exemple, la dignité du travail manuel comme une doctrine chrétienne. Quand saint Bonaventure fut élevé au cardinalat en 1273, il avait été déjà pendant dix-sept ans à la tête de ce qui était alors la plus puissante organisation du monde chrétien ; et cependant le messager chargé de lui annoncer sa nomination le trouva occupé à laver la vaisselle qui servait au dîner frugal de son couvent. Il refusa de le recevoir avant d'avoir terminé son travail et, en attendant, le chapeau de cardinal qu'on lui apportait fut suspendu à une branche d'arbre.

Les Ordres Mendiants constituent une innovation saisissante dans la vieille conception monastique. Le monachisme était essentiellement l'effort égoïste de l'individu pour assurer son propre salut, en répudiant tous les devoirs et toutes les responsabilités de la vie. Il est vrai qu'à une certaine époque les moines ont bien mérité du monde en sortant de leurs retraites et en portant, dans des régions encore barbares, la civilisation et le christianisme. Tels furent saint Colomban, saint Gall, saint Willibrod et ses compagnons. Mais cette époque était déjà lointaine et le monachisme était tombé depuis des siècles dans un état bien pire encore que son égoïsme primitif.

Les Mendiants parurent dans le christianisme comme une révélation. Il y avait donc des hommes prêts à abandonner tout ce qui faisait la douceur de la vie pour imiter les apôtres, pour convertir les pécheurs et les incrédules, pour réveiller le sens moral endormi de l'humanité, pour instruire les ignorants, pour apporter le salut à tous ; en un mot, pour faire gratuitement ce que l'Église ne faisait pas au prix de mille privilèges et d'immenses richesses.

C'est au milieu de populations sujettes à de terribles tempêtes morales[1], à la recherche d'une amélioration quelconque de leur sort que les Ordres Mendiants vinrent concentrer à leur profit la puissante exaltation religieuse de l'époque. Il était inévitable qu'ils s'y développassent avec une rapidité sans exemple. Tout les favorisait. La cour pontificale eut bientôt reconnu en eux un instrument plus efficace que ceux du passé pour soumettre l'Église et le peuple, dans toutes les provinces de la chrétienté, à l'autorité directe du Saint-Siège,

1. Comme celle des Pastoureaux et des Flagellants.

pour briser l'indépendance des prélats locaux, pour combattre les ennemis temporels de la papauté et pour établir des liens intimes entre le peuple et le successeur de saint Pierre. Des privilèges et des exemptions de tout genre leur furent accordés et enfin, par une série de bulles datant de 1240 à 1244, Grégoire IX et Innocent IV les rendirent complètement indépendants de l'organisation ecclésiastique régulière.

Les Franciscains purent désormais miner le pouvoir et l'influence des hiérarchies locales afin d'y substituer la toute-puissance de Rome dont ils étaient les représentants immédiats.

Quand Grégoire IX, aux solennités de Pâques, en 1239, fulmina une excommunication contre l'empereur Frédéric II, ce fut aux prieurs Franciscains qu'il la communiqua, avec un long tableau des méfaits de Frédéric ; ce fut à eux qu'il donna ordre de la publier au son des cloches, tous les dimanches et jours fériés. Quand l'Empereur fut déposé en 1244 par le Concile de Lyon, ce furent encore les Dominicains qu'on chargea d'annoncer la sentence sur toutes les places publiques, avec promesse d'une indulgence de quarante jours pour tous ceux qui viendraient les écouter et rémission plénière de leurs péchés aux Frères qui seraient persécutés en conséquence. Bientôt après, nous les voyons jouer le rôle qui fut celui des Jésuites dans l'Angleterre Jacobite et ailleurs, c'est-à-dire fomenter des complots et exciter des troubles. Frédéric déclara toujours que la conspiration contre sa vie, en 1244, avait été l'œuvre des Franciscains. On conçoit facilement que le rôle confié aux Mendiants par les papes ait provoqué des froissements entre les nouveaux Ordres et la vieille organisation qu'ils travaillaient à supplanter. Ce n'était d'ailleurs que le moindre motif de l'antagonisme qui se déclara bientôt. Une cause bien plus grave de discorde fut la part attribuée aux Mendiants dans l'œuvre de la prédication et de la confession. Nous avons vu que le droit de prêcher avait été soigneusement réservé par les Évêques et combien aussi la prédication avait été négligée jusqu'à l'entrée en scène de saint Dominique. L'Église était à peine mieux préparée à s'acquitter des devoirs du confessionnal que le concile de Latran avait rendu obligatoire, et dont il avait conféré le privilège au clergé. Paresseux et sensuels, uniquement occupés d'accroître leurs revenus, les prêtres négligeaient les âmes de leurs paroissiens et en même temps s'opposaient à toute intrusion qui pût diminuer leurs bénéfices. Dans la populeuse cité de Montpellier, il n'y avait, en 1213, qu'une église où le sacrement de la pénitence pût être administré. Les consuls plaidèrent auprès d'Innocent III la cause des âmes abandonnées et demandèrent pour quatre ou cinq autres églises de la ville le droit de recevoir des confessions.

Si l'Église militante voulait s'acquitter de ses devoirs, si elle voulait reconquérir le respect des peuples, il fallait absolument porter remède à de tels maux.

En 1227, quand Grégoire IX marqua son avènement en autorisant les deux Ordres Mendiants à prêcher, à confesser et à donner l'absolution en tous lieux, les Frères errants, malgré les prohibitions édictées par leurs règles, envahirent peu

à peu toutes les paroisses et s'acquittèrent de tous les devoirs de la cure des âmes, au grand déplaisir du clergé local. Des plaintes s'élevèrent bruyantes et réitérées. Parfois les papes consentirent à les écouter, mais, le plus souvent, ils y répondirent par la confirmation catégorique des innovations. Ce qui aggravait encore les causes de conflit, c'est que partout les laïques faisaient le meilleur accueil aux intrus et les préféraient à leurs curés. La ferveur de leur prédication et leur réputation de sainteté attiraient la foule au sermon et au confessionnal. L'expérience faisait d'eux des directeurs de conscience infiniment plus habiles que les membres indolents du clergé rival, et le peuple se prit à croire que les pénitences imposées par eux étaient plus saintes, que l'absolution sortie de leur bouche était plus efficace.

Un Frère arrivait dans une communauté et y dressait pour un jour un autel portatif. Sa prédication était attrayante; les pénitents s'empressaient autour du confessionnal; alors il prolongeait son séjour et parfois même s'établissait à demeure. Si l'endroit était peuplé, d'autres moines venaient rejoindre le premier. Les dons des âmes charitables commençaient à affluer. On construisait une modeste chapelle, puis un cloître, enfin tout un ensemble d'édifices qui éclipsaient l'église paroissiale et se remplissaient de fidèles à ses dépens. Bien plus, les malades prenaient le froc des Mendiants sur leur lit de mort, léguaient leur corps aux Frères et les faisaient bénéficier de leurs legs; d'où des querelles nouvelles et de plus en plus envenimées, qui faisaient songer à des disputes de vampires sur des cadavres.

Toutes les fois qu'il se produisait un conflit ouvert, le pape, bien que désireux d'éviter le scandale, décidait presque toujours en faveur des Moines et le clergé assistait avec un mélange d'effroi et de colère à la dépossession progressive dont il était victime.

L'Université de Paris était alors le centre de la théologie scolastique. De caractère cosmopolite, elle s'était peu à peu imposée au respect de toute l'Europe par une longue série de maîtres illustres, qui avaient formé des générations d'étudiants appartenant aux pays les plus divers. On la considérait comme la citadelle de l'orthodoxie. Dans chaque évêché elle était représentée par d'anciens élèves qui se tournaient vers elle avec l'affection filiale due à l'*Alma Mater*. Elle avait fait bon accueil aux premiers missionnaires de Dominique quand ils vinrent à Paris pour fonder une maison de l'Ordre et avait admis des Dominicains dans son corps enseignant.

Tout à coup s'éleva une querelle qui, par l'insignifiance même de ses motifs, attesta la tension qui existait depuis longtemps entre le clergé et les Mendiants. L'Université avait toujours été jalouse de ses privilèges, dont le moindre n'était pas la juridiction qu'elle exerçait sur les étudiants. L'un d'eux fut tué et plusieurs furent blessés par le guet dans une bagarre. La réparation offerte ayant été jugée insuffisante, l'Université ferma ses portes; mais les professeurs dominicains Bonushomo et Elias continuèrent à enseigner. On leur ordonna de suspendre leurs leçons et défense fut faite aux étudiants d'y assister. Ils en appelèrent au pape qui ne tint pas compte de leur réclamation et quand l'Université reprit ses cours, on leur enjoignit de jurer qu'ils en observeraient les statuts. Ils y mirent pour condition que l'on admettrait à l'Université deux professeurs de théologie dominicains. Après quinze jours de pour-

parlers inutiles, on les expulsa. Les Provinciaux des deux Ordres de Paris prirent en main cette querelle et en appelèrent à Rome. Innocent IV demanda à l'Université de renoncer à ses prétentions. La lutte se trouvait ouvertement engagée.

L'Université ne voulut pas prendre de demi-mesure : elle était décidée à réduire les Mendiants à la condition des autres Ordres. Elle engagea la lutte.

On sait qu'après d'émouvantes péripéties la victoire des Mendiants fut complète. Le 5 octobre 1256, le pape Alexandre condamnait le défenseur de l'Université, Guillaume de Saint-Amour, par la Bulle *Romanus Pontifex*, déclarant que *le livre de Guillaume où il attaquait les deux Ordres était mensonger, scandaleux, trompeur, méchant et exécrable.*

Cependant la lutte reprit en 1284. Honorius IV était sur le point de condamner les Mendiants, à la sollicitation de la plus grande partie des dignitaires de l'Église de France. Le vendredi saint 1287, il devait publier une bulle retirant aux Mendiants le droit de prêcher et de confesser. Ils étaient désespérés ; ce furent les prières des Franciscains qui prévalurent, comme celles des Dominicains avaient remporté la victoire au temps d'Innocent IV[1]. La main de Dieu s'appesantit sur Honorius dans la nuit du mercredi ; il mourut le jeudi et les Ordres furent de nouveau sauvés.

En 1351, le clergé reprit courage en vue d'une nouvelle attaque. Il est possible que le dévouement dont firent preuve les Mendiants pendant la Peste Noire, alors que les prêtres prenaient la fuite et que les Frères seuls soignaient les malades et consolaient les mourants, ait eu pour effet de grandir encore leur crédit auprès du peuple et de les pousser à de nouveaux empiétements. Quoi qu'il en soit, une grande délégation, comprenant des cardinaux, des évêques et un nombre considérable de prêtres, se rendit auprès de Clément VI pour réclamer l'abolition des Ordres, ou du moins la limitation de leurs privilèges. On demandait qu'ils ne pussent ni prêcher ni confesser et qu'ils ne touchassent plus les taxes de funérailles, qui les enrichissaient énormément aux dépens des prêtres de paroisse. Les Mendiants ne daignèrent pas répondre, mais Clément répondit pour eux, affirmant que, loin d'être inutiles à l'Église, comme le prétendaient les pétitionnaires, ils lui rendaient les plus grands services. « Et si vous les faites taire, continua-t-il, de quoi donc pourrez-vous entretenir le peuple ? Lui parlerez-vous d'humilité ? Mais vous êtes les plus orgueilleux des hommes, arrogants et épris de toutes les pompes. De pauvreté ? Vous êtes d'une avidité telle que tous les bénéfices du monde ne sauraient vous satisfaire. De chasteté ? Mais je ne dirai rien à ce sujet, car Dieu sait ce que fait chaque homme et combien d'entre vous se livrent à la luxure. Vous haïssez les Mendiants et vous leur fermez vos portes, de peur qu'ils ne soient témoins de votre genre de vie, alors que vous gaspillez vos biens temporels avec des parasites et des fripons. Vous ne devriez pas vous plaindre, en vérité, quand les Mendiants reçoivent quelques biens de ces mourants qu'ils administraient alors que vous aviez fui, ni quand ils emploient cet argent à des constructions

1. Innocent IV était également mort au moment où il allait retirer aux moines leurs privilèges.

où tout est ordonné pour la gloire de Dieu et de l'Église, au lieu de le dépenser en plaisirs et en débauches. Et parce que vous ne faites pas comme eux, vous accusez les Mendiants, vous, dont la plupart mènent des existences vaines et mondaines! »

La cause des Mendiants était encore une fois gagnée pour plus d'un siècle.

Toutefois, en 1515, au concile de Latran, un effort résolu fut tenté par les évêques pour obtenir la révocation des privilèges spéciaux des Mendiants. En refusant de prendre part aux votes, ils obtinrent promesse de satisfaction; mais Léon X traîna les choses en longueur et, l'année suivante, un nouveau compromis fut conclu, dont les termes montrent combien les Mendiants avaient témoigné de mépris aux autorités épiscopales. D'ailleurs, les défenses qui leur furent faites à cette occasion les gênèrent peu, car, en 1519, Érasme, écrivant à Albert, le cardinal-archevêque de Mayence, s'exprimait ainsi :

« Le monde est opprimé par la tyrannie des Mendiants, qui, bien qu'étant des satellites du Siège de Rome, sont cependant si nombreux et si puissants qu'ils sont redoutables au pape lui-même et aux princes. A leurs yeux, quand le pape leur vient en aide, il est plus que Dieu; mais quand il leur déplaît, il n'a pas plus d'autorité qu'un rêve. »

Le fait que les papes employèrent sans cesse des Frères à titre d'émissaires politiques les détourna nécessairement de leurs fonctions spirituelles, attira parmi eux des hommes ambitieux et remuants, imprima enfin à ces institutions un caractère mondain tout à fait opposé à la conception primitive. En outre, les Frères étaient particulièrement exposés aux tentations. Vagabonds de profession, ils n'étaient l'objet d'aucune surveillance, n'étaient soumis qu'à la juridiction de leurs supérieurs et aux lois de leur Ordre, exagérant encore ainsi et rendant plus dangereuse que jamais l'immunité commune à tous les ecclésiastiques.

La « religion séraphique » des Franciscains, par cela même qu'elle visait à un idéal presque surhumain, était sujette aux insidieux retours de la fragilité humaine. Cela se manifesta du vivant même de saint François, qui se démit de ses fonctions de Général à cause des abus qui tendaient à s'établir. Il n'était pas nécessaire à saint François d'être prophète pour prédire, sur son lit de mort, des scandales prochains, des luttes intestines et la persécution de ceux qui ne voudraient pas consentir à l'erreur — pressentiment que nous verrons pleinement vérifié, non moins qu'une autre prédiction du fondateur, suivant laquelle le jour devait venir où l'Ordre serait tellement déshonoré que ses membres auraient honte de paraître en public. Le successeur de François, Élias, donna à l'Ordre une impulsion puissante, mais dans la voie opposée à celle qu'il avait suivie d'abord. Considéré comme le politique le plus habile et le plus astucieux de l'Italie, il accrut notablement l'influence et l'activité des Franciscains, jusqu'à ce que les dérogations à la Règle, devenues très fréquentes, eussent tellement scandalisé les Frères plus rigides qu'ils obligèrent Grégoire IX à destituer Élias. Il passa alors au parti de Frédéric II et il fut excommunié.

Au siècle suivant, Dominicains et Franciscains lâchèrent également la bride à leurs appétits mondains. Sainte Brigitta, dans ses Révélations, qui furent approuvées par l'Église comme inspirées, déclare que ces moines, « malgré leur

vœu de pauvreté, ont amassé de grandes richesses, que leur but unique est de les accroître, qu'ils s'habillent aussi richement que les évêques et que beaucoup d'entre eux étalent des ornements et des bijoux tels que n'en portent pas les plus opulents parmi les laïques. »

V

L'Inquisition.

Un des côtés par lesquels les Ordres Mendiants méritent toute notre attention, en dehors de l'influence morale qu'ils eurent sur le moyen âge et du rôle très actif qu'ils jouèrent comme missionnaires chez les Infidèles, est la très grande part qu'ils prirent à la création du Saint-Office et à l'organisation de l'Inquisition.

Que Dominique ait été le fondateur de l'Inquisition et le premier des inquisiteurs-généraux, c'est là une opinion qui a fini par faire partie intégrante de la tradition catholique. Elle a été affirmée par tous les historiens de l'Ordre, par tous les panégyristes de l'Inquisition ; elle a été revêtue de la sanction pontificale par la bulle *Invictarum* de Sixte V et on cite, pour la mettre hors de doute, une bulle d'Innocent III, conférant à Dominique les fonctions d'inquisiteur-général. Nous pouvons dire, cependant, qu'aucune tradition de l'Église ne repose sur une base plus fragile. Assurément, Dominique consacra les meilleures années de sa vie à combattre les hérétiques et il n'est pas moins certain que, lorsqu'un hérétique ne se laissait pas persuader, Dominique, comme tous les autres missionnaires zélés de cette époque, venait allègrement prendre sa place au pied du bûcher flambant. Mais, en cela, il se confondait avec des centaines d'autres fanatiques et il ne s'est rendu coupable d'aucune tentative particulière pour organiser méthodiquement la répression. D'ailleurs, à partir de 1215, époque où il jeta les fondements de son Ordre, il s'en occupa exclusivement, à tel point qu'il dut renoncer à son rêve longtemps caressé d'aller finir ses jours comme missionnaire en Palestine. Nous verrons que c'est seulement dix ans après sa mort, en 1221, qu'il put être question de l'Inquisition pontificale comme d'une institution régulière. La part prépondérante qu'y prirent les successeurs de François explique la légende qui s'est formée autour de son nom — légende qui doit partager le sort d'une déclaration enthousiaste d'un historien de l'Ordre, suivant lequel plus de cent mille hérétiques auraient été convertis par l'enseignement, les mérites et les miracles du saint.

La gloire exclusive, revendiquée par l'Ordre, d'avoir organisé l'Inquisition et d'en avoir assuré seul le fonctionnement, n'est pas moins entachée d'exagération et de légende. Les bulles de Grégoire IX que l'on allègue à cet effet ne sont pas autre chose que des ordres individuels adressés à certains provinciaux dominicains ; on leur demande d'envoyer en mission des Frères bien préparés à prêcher contre l'hérésie, d'interroger les hérétiques et de poursuivre leurs fauteurs. Parfois, et de la même manière, des Dominicains sont délégués dans certaines provinces pour procéder contre les hérétiques ; le pape prie les évêques d'excuser cette intrusion, en alléguant l'habileté des Frères à convaincre les dé-

linquants et le poids écrasant des autres fonctions épiscopales, qui empêchent les évêques de donner toute l'attention nécessaire à cet objet. En vérité, Rome n'a jamais confié formellement aux Dominicains les fonctions d'inquisiteurs, de même qu'il n'y a jamais eu, à proprement parler, de décision formelle établissant l'Inquisition. Les Dominicains ont simplement été les instruments les plus promptement disponibles pour la recherche des hérétiques qui se dissimulaient, d'autant plus qu'ils professaient comme leur premier devoir celui de prêcher et de convertir. Lorsque la conversion devint un but secondaire et que la persécution passa au premier plan, les Franciscains furent également utiles ; ils partagèrent avec les Dominicains le douteux honneur et le fardeau réel de l'organisation inquisitoriale.

L'organisation graduelle de l'Inquisition fut simplement le résultat de l'évolution des forces sociales que nous venons d'étudier et de montrer à l'œuvre.

Les Croisades albigeoises avaient mis fin à la résistance ouverte, mais les hérétiques n'étaient pas moins nombreux qu'avant et ils étaient d'autant plus difficiles à découvrir qu'ils osaient moins se montrer. Le triomphe de la force brutale avait accru la responsabilité de l'Église, alors que son impuissance à en porter le poids était accusée par l'extraordinaire diffusion de l'hérésie au cours du XIIe siècle. Nous avons vu avec quelle confusion, quelle incertitude les prélats locaux avaient cherché à répondre aux appels nouveaux que l'on faisait à leur zèle. En principe, lorsqu'on a lieu de supposer l'existence d'un crime caché, il y a trois degrés tout indiqués de la procédure : la découverte du criminel, la preuve de sa culpabilité et, enfin, son châtiment. Or, de tous les crimes, le plus difficile à découvrir et à prouver était celui d'hérésie ; et quand ses progrès devinrent menaçants, les ecclésiastiques à qui incombait la tâche de le supprimer se trouvèrent également embarrassés aux trois étapes nécessaires de la procédure.

Noyés, pour la plupart, dans les affaires multiples que comportait le développement exagéré de leurs intérêts temporels, les évêques attendaient que la rumeur populaire leur désignât un homme ou un groupe d'hommes comme entachés d'hérésie. Lorsqu'on s'était assuré de la personne des suspects, il y avait rarement des preuves externes de leur culpabilité, car excepté là où le grand nombre des délinquants rendait la répression impossible, ces sectaires se conformaient assidûment aux observances extérieures de l'orthodoxie. D'autre part, les fonctionnaires épiscopaux, peu versés dans la théologie, étaient généralement incapables d'arracher des confessions à des hommes habitués à la réflexion et d'un esprit plus éveillé que le leur.

Ce n'est pas que l'Église ait été entièrement dépourvue d'une organisation propre à assurer cette répression de l'hérésie qu'elle comptait au nombre de ses devoirs. Aux débuts de la renaissance carolingienne, les instructions du pape Zacharie à saint Boniface montrent que la seule procédure admise, à cette époque, consistait à convoquer un concile et à envoyer le coupable à Rome pour y être définitivement jugé. La politique civilisatrice de Charlemagne mit en œuvre tous les instruments juges aptes au maintien de l'ordre et de la sécurité dans l'Empire ; dans son système de gouvernement, les évêques prirent une place importante. On leur ordonna de prohiber rigoureusement, de

concert avec les fonctionnaires séculiers, toutes les pratiques superstitieuses et survivances du paganisme, de parcourir sans cesse leurs diocèses en procédant à des enquêtes sur tous les crimes détestés de Dieu ; ainsi se concentra, entre leurs mains, une part considérable de la juridiction, bien qu'ils restassent toujours, à cet égard, dans la dépendance de l'État. Pendant les troubles qui suivirent l'émiettement de l'Empire, alors que le système féodal se développait sur les ruines de la Monarchie, les évêques se débarrassèrent peu à peu de toute dépendance à l'égard de la Couronne et, en outre, acquirent des droits et des pouvoirs étendus dans l'administration du droit canonique, jugé, dès lors, supérieur à la loi civile ou municipale. Ainsi se constituèrent les tribunaux spirituels qui se rattachaient à chaque évêché et exerçaient une juridiction exclusive dans un domaine qui s'élargissait sans cesse.

En théorie, il existait aussi un système général d'inquisition ou d'enquête permanente pour la découverte de tous les crimes, y compris l'hérésie. Comme c'est une application de ce système qui donna naissance à l'Inquisition, il importe de nous y arrêter un moment. L'idée d'une recherche systématique des infractions à la loi était familière à la jurisprudence séculière comme à la jurisprudence ecclésiastique. Dans le droit romain, bien qu'il n'existât pas de ministère public, le gouverneur ou le proconsul avait le devoir de rechercher les criminels pour les punir et Septime Sévère, en 202, avait fait de la persécution des Chrétiens un chapitre spécial de cette inquisition officielle. Les *Missi Dominici* de Charlemagne étaient des fonctionnaires chargés de parcourir l'Empire, s'informant de tous les cas de désordre, de crime, d'injustice, et revêtus d'une juridiction qui atteignait les clercs comme les laïques. Ils tenaient leurs assises quatre fois par an, recueillaient les plaintes et les accusations et avaient le pouvoir de redresser les torts comme de punir les délinquants de tout rang. Cette institution fut maintenue par les successeurs de Charlemagne aussi longtemps que l'autorité royale put s'affirmer ; après la révolution capétienne, aussitôt que la dynastie disposa d'une juridiction qui put s'exercer au-delà des limites étroites de son domaine féodal, elle adopta un système analogue d'*inquisiteurs*, dans le dessein de contrôler les actes des fonctionnaires et d'assurer l'exécution des lois. La même conception apparaît dans les justiciers ambulants d'Angleterre, et cela, pour le moins, dès les Assises de Clarendon en 1166 ; les enquêtes auxquelles on procéda, à cette époque, contre ceux qui étaient suspects aux yeux de la population, donnèrent naissance au système du *Grand Jury*, prototype de l'Inquisition pontificale à ses débuts. Les « inquisiteurs et manifesteurs », que nous trouvons en 1228 à Vérone, employés par l'État à la découverte et au châtiment des blasphémateurs, participèrent du même caractère. L'analogie est encore plus frappante dans le cas des *Juratos* de Sardaigne au XIVe siècle, habitants désignés dans chaque district et assermentés, avec la mission d'enquérir sur les crimes, de s'assurer de la personne des malfaiteurs et de les amener devant les tribunaux pour être jugés.

L'Église adopta tout naturellement le même système. Nous venons de voir que Charlemagne ordonna à ses évêques de parcourir diligemment leurs diocèses, à la recherche des crimes ; avec le développement de la juridiction ecclésiastique, ce devoir inquisitorial grandit et s'organisa, du moins nomina-

lement. Dès le début du xe siècle nous constatons une pratique (faussement attribuée au pape Eutychianus) qui fut imitée dans la suite par l'Inquisition. Lorsque l'évêque arrivait dans une paroisse, toute la population devait s'assembler en synode local. Il choisissait alors, dans le nombre, des hommes d'âge mûr et d'honnêteté reconnue qui juraient sur les reliques des saints de révéler, sans crainte ni complaisance, tout ce qu'ils pouvaient savoir, ou pourraient apprendre dans la suite, touchant des crimes et des délits réclamant une enquête. Ces témoins synodaux devinrent une véritable institution de l'Église — du moins en théorie — et l'on rédigea de longs formulaires d'interrogatoires pour guider les évêques dans leur examen, afin qu'aucune prévarication ne pût échapper à la perspicacité de l'Inquisition.

L'Eglise possédait ainsi — sur le papier — une organisation bien conçue pour découvrir et examiner les hérétiques. Ce qui lui manquait, c'étaient des hommes capables de la faire fonctionner ; et les progrès de l'hérésie jusqu'à l'époque des Croisades albigeoises montrent jusqu'à quel point les évêques, absorbés par le souci d'augmenter leurs revenus, poussaient la négligence de leurs devoirs.

Cependant l'opinion publique des classes dirigeantes en Europe demandait que l'hérésie fût exterminée à tout prix. Les Croisades albigeoises mirent fin à la résistance ouverte. Mais on s'aperçut alors que le but désiré était aussi lointain que jamais.

Évêque et légat étaient l'un et l'autre incapables de découvrir les hérétiques qui se couvraient du manteau de l'orthodoxie et quand, par hasard, un nid d'hérétiques venait à être révélé, l'Ordinaire n'avait en général ni assez de savoir, ni assez d'adresse pour arracher une confession à ceux qui se prétendaient entièrement d'accord avec les enseignements de Rome. En l'absence d'actes d'hostilité envers l'Église, il était bien difficile d'atteindre les secrètes pensées des sectaires. A cet effet, il fallait des gens spécialement dressés, dont l'investigation des consciences fût l'unique besogne. Au moment où cette nécessité devenait de plus en plus manifeste, deux nouveaux facteurs contribuèrent à la solution d'un problème longtemps agité.

Le premier de ces facteurs nouveaux fut l'organisation des Ordres Mendiants, particulièrement aptes à un travail dont les cours épiscopales n'étaient plus capables. L'institution de ces Ordres parut l'effet d'une intervention de la Providence, désireuse de fournir à l'Église du Christ l'instrument qui lui faisait le plus défaut. Une fois la nécessité reconnue de tribunaux spéciaux et permanents, exclusivement destinés à la répression de l'hérésie, il semblait naturel qu'ils fussent complètement soustraits à l'influence des jalousies et des inimitiés locales, qui pouvaient tendre à la perte de l'innocent, ou à celle du favoritisme local, qui pouvait s'exercer pour la protection des coupables. Confier la poursuite des hérétiques aux Dominicains ou aux Franciscains, c'était éviter ces deux dangers. L'immense popularité des Moines Mendiants leur assurait, de la part des populations, un concours autrement empressé que celui auquel pouvaient s'attendre les évêques, généralement en état d'hostilité avec leurs ouailles, ainsi qu'avec les puissants barons et seigneurs dont l'appui était indispensable.

Le second facteur qui accélera le succès de l'Eglise, dans la tâche de per-

sécution entreprise par elle, fut la législation séculière contre l'hérésie, qui commençait à revêtir alors une forme précise. L'Angleterre et l'Aragon au XIIe siècle avaient porté contre les hérétiques quelques édits isolés, dont l'importance historique consiste en ceci qu'ils attestent l'absence d'une législation pénale antérieure. Il y avait eu également quelques tentatives de législation au sujet des hérétiques sous l'empereur Henri VI (en 1194). Un édit prescrivait de confisquer leurs biens, de leur infliger des peines personnelles sévères, de détruire leurs maisons, d'imposer de lourdes amendes aux communautés ou aux individus qui négligeraient de les arrêter ; mais le fait que ces prescriptions furentr éitérées en 1210 par Othon IV montre assez qu'on s'était hâté de lesoublier.

Il en avait été autrement des édits lancés en 1220 et en 1239 par Frédéric II, édits formant par leur ensemble un code complet et impitoyable de persécution, *fondé sur des canons de Latran.* Ceux qui étaient simplement suspects d'hérésie devaient, sur l'ordre de l'Église, se soumettre à la *purgation*, sous peine d'être privés de leurs droits civils et mis au ban de l'Empire ; s'ils restaient en cet état pendant un an, ils étaient condamnés comme hérétiques. Les hérétiques de toutes les sectes étaient hors la loi ; une fois condamnés comme tels par l'Église, *ils devaient être livrés au bras séculier pour être brûlés vifs.* Si, par crainte de la mort, ils se rétractaient, ils devaient être jetés en prison pour le reste de leur vie et s'y soumettre à la pénitence. S'ils retombaient dans leurs erreurs, montrant ainsi que leur conversion n'avait pas été sincère, ils devaient être mis à mort. Tous les biens des hérétiques étaient confisqués et leurs héritiers naturels spoliés. Leurs enfants, jusqu'à la seconde génération, étaient déclarés incapables d'occuper aucune charge ou dignité *à moins qu'ils ne méritassent l'indulgence en dénonçant leur père* ou quelque autre hérétique. Tous les *croyants*, fauteurs, défenseurs, protecteurs ou avocats d'hérétiques étaient bannis à perpétuité ; leurs biens étaient confisqués et leurs descendants sujets aux mêmes incapacités que ceux des hérétiques. Les maisons des hérétiques et de ceux qui les hébergeaient devaient être détruites pour ne jamais être relevées.

Quand l'Inquisition pontificale fut constituée, Frédéric se hâta en 1232 de mettre toute l'organisation de l'État au service des inquisiteurs ; ils étaient autorisés à faire intervenir les fonctionnaires, pour saisir ceux qu'ils qualifiaient d'hérétiques, et à les garder sous les verroux jusqu'au prononcé de la sentence qui devait être suivie de la mise à mort des coupables.

Cette législation diabolique fut accueillie par l'Eglise avec des acclamations et, à la différence des précédentes, ne resta pas lettre morte. L'édit du couronnement de 1220 fut envoyé par Honorius à l'Université de Bologne pour y être lu et commenté dans les cours de droit. Il fut incorporé dans la compilation autorisée des coutumes féodales et ses prescriptions les plus sévères firent désormais partie du code civil. La série entière des édits de Frédéric fut promulguée dans la suite, par des papes successifs, au moyen de bulles qui ordonnaient à tous les États et à toutes les villes d'inscrire *à perpétuité* ces lois dans leurs statuts locaux. Veiller à cela devint un devoir des inquisiteurs, qui devaient aussi exiger des magistrats et des fonctionnaires le serment de se conformer à ces édits.

Au milieu des efforts confus et irréguliers faits de tout côtés pour suppri-

mer l'hérésie, il était naturel que le Saint-Siège intervînt et cherchât à établir un système uniforme en vue de l'accomplissement de cette grande tâche. On a seulement lieu de s'étonner qu'il ait tellement tardé à le faire et qu'il ait montré d'abord tant de timidité en intervenant.

Quand, en 1234, nous voyons Grégoire IX intervenir en personne, recevant caution des accusés et adressant des instructions particulières à l'inquisiteur en charge à Florence, on ne songeait pas encore à fonder une institution permanente, témoin les statuts de persécution rédigés en 1233 par l'évêque Ardingho, approuvés par Grégoire et inscrits par son ordre dans le livre des statuts de Florence. *L'évêque y paraît encore comme le représentant de l'Église dans l'œuvre de la persécution* et aucune allusion n'est faite à des inquisiteurs.

Quelques historiens ont prétendu que l'Inquisition était née le 20 avril 1233, date de deux bulles de Grégoire, attribuant aux Dominicains la fonction spéciale de persécuter l'hérésie ; mais le ton d'apologie sur lequel il s'adresse aux prélats montre qu'il les croyait peu disposés à souffrir ces empiètements sur leur pouvoir, alors que le caractère de ses instructions prouve qu'il ne se faisait pas une idée précise des conséquences de cette innovation. En fait, l'objet immédiat du pape paraît plutôt le châtiment des prêtres et d'autres ecclésiastiques qui, suivant des plaintes très répandues, favorisaient les hérétiques en leur apprenant à éluder les questions, à cacher leurs croyances et à feindre l'orthodoxie. « *Voyant*, écrit Grégoire aux évêques, *que vous êtes entraînés dans un tourbillon de soucis et que vous pouvez à peine respirer sous la pression des inquiétudes qui vous accablent, Nous croyons utile de diviser votre fardeau afin qu'il puisse être porté plus aisément. En conséquence Nous avons décidé d'envoyer des Frères Prêcheurs contre les hérétiques de France et des provinces voisines et Nous vous supplions et exhortons, au nom de la vénération que vous éprouvez pour le Saint-Siège, de les recevoir amicalement, de les bien traiter, de les seconder de votre bienveillance, de vos conseils, de votre appui, afin qu'ils puissent remplir effectivement leur tâche.* »

La seconde bulle est plus significative. Elle est adressée aux *Prieurs* et aux *Frères* de l'Ordre des *Prêcheurs, inquisiteurs*. Après avoir fait allusion aux fils de la perdition défenseurs de l'hérésie, la bulle continue ainsi : « *C'est pourquoi en quelque lieu que vous prêchiez, vous êtes autorisés — au cas où ils ne cesseraient pas, après avertissement, de défendre les hérétiques — à priver pour toujours les clercs de leurs bénéfices et à procéder contre eux et contre tous autres, sans appel, invoquant l'aide du bras séculier, si cela est nécessaire, et désarmant leur résistance, si besoin est, au moyen de censures ecclésiastiques sans appel.* »

L'Inquisition, en tant qu'organisation méthodique, pouvait donc être considérée comme établie en 1233, bien qu'il soit digne de remarque que les premiers Inquisiteurs, dans les documents officiels, se disent revêtus de l'autorité *légatine* et non de l'autorité pontificale. Il n'était pas encore question, en effet, de créer une institution générale et permanente ; c'est ce que montre, par exemple, une plainte de l'archevêque de Sens au sujet de l'intrusion des inquisiteurs dans sa province ; à quoi Grégoire répondit par un bref du 4 février 1234 en révoquant ses commissions données à cet effet, et en insinuant que l'archevêque pourrait, à l'avenir, faire appel à l'aide des Dominicains s'il pensait que leur

grande expérience dans la lutte contre les hérétiques fût de nature à servir ses desseins.

En 1255, Innocent IV ordonnait encore que l'évêque et l'inquisiteur interprétassent de concert tous les points obscurs des lois contre l'hérésie. Cette reconnaissance de la juridiction épiscopale fut annulée par Alexandre IV qui, après quelques hésitations, rendit l'Inquisition indépendante en l'affranchissant de l'obligation de consulter les évêques, même quand il s'agissait d'hérétiques obstinés et convaincus de leur crime (1257). Il renouvela la même décision en 1260.

Les inquisiteurs étaient indépendants, mais leur indépendance eût été à peu près stérile s'ils n'avaient trouvé un puissant concours auprès des pouvoirs civils, qui, en France comme en Italie, s'étaient mis entre les mains du pape. De l'un et de l'autre côté des Alpes, la bulle qui donnait aux inquisiteurs le droit d'abroger les lois qui entravaient le libre exercice de l'Inquisition fut également reconnue. En Italie, il fut admis que les dépenses de l'Inquisition seraient supportées par l'État. Il n'en était pas de même en France, mais la libéralité royale y pourvoyait amplement. En 1317, nous apprenons que, dans l'espace de huit ans, le roi avait dépensé *six cent trente* livres tournois pour le seul entretien de la prison de Toulouse et qu'il avait aussi régulièrement payé les geôliers.

Les inquisiteurs, pendant plus d'un siècle, furent les maîtres de la chrétienté. Il n'est pas jusqu'au droit d'asile des églises qui n'ait été suspendu en faveur de l'Inquisition et les immunités des Ordres Mendiants eux-mêmes ne les mettaient pas à l'abri de sa juridiction. En théorie, les rois n'y échappaient pas davantage.

Il ne faut pas s'imaginer que cette gigantesque construction, qui pesa si longtemps sur le monde chrétien, ait pu s'édifier sans opposition, malgré la faveur que lui témoignèrent papes et rois. On trouve de nombreux exemples de résistances populaires, rapidement et impitoyablement écrasées. Certes, il fallait un singulier courage pour oser élever la voix contre un inquisiteur, quelque cruelle et odieuse que fût sa conduite. Aux termes de la loi canonique, toute personne qui mettait obstacle à l'activité d'un inquisiteur, ou donnait des conseils à cet effet, était excommuniée *ipso facto*. Après une année passée dans cette condition, elle était légalement considérée comme hérétique, livrée, sans plus ample cérémonie, au bras séculier, et brûlée sans jugement ni espoir de clémence. L'effroyable puissance dont l'inquisiteur était ainsi revêtu s'accroissait encore par suite de l'élasticité du crime consistant à « mettre obstacle au Saint-Office », crime mal défini et cependant poursuivi avec une ténacité infatigable. Si la mort venait soustraire les accusés à la vengeance de l'Église, l'Inquisition s'en prenait à leur mémoire et faisait peser sa colère sur leurs enfants et leurs petits-enfants.

Un espionnage terrible était exercé à tous les degrés de l'échelle sociale.

Parmi les fonctionnaires de l'Inquisition, les plus modestes n'étaient pas les moins redoutables. C'étaient des appariteurs, des messagers, des espions, des *bravi*, connus sous le nom général de *familiers* et, comme tels, suspects au peuple qui les craignait à juste titre. Leur service n'était pas sans danger et n'avait guère d'attraits pour des gens honnêtes et pacifiques; en revanche, il

promettait mille avantages aux enfants perdus et aux malandrins. Non seulement ils bénéficiaient de l'immunité de toute juridiction séculière, privilège commun aux serviteurs de l'Église, mais l'autorisation spéciale accordée par Innocent IV, en 1245, aux inquisiteurs d'absoudre leurs familiers coupables d'actes de violence, les rendait indépendants des tribunaux ecclésiastiques eux-mêmes. En outre, comme toute molestation des serviteurs de l'Inquisition était qualifiée d'obstacle à la marche de ses opérations et, par suite, presque assimilée à l'hérésie, quiconque osait résister à une agression de ces gens devenait passible d'une poursuite devant le tribunal de l'agresseur. Ainsi cuirassés, ils pouvaient exercer leur tyrannie sur des populations sans défense et l'on conçoit sans peine à quelles extorsions ils se livraient impunément en menaçant les uns et les autres d'arrestation ou de dénonciation.

De terrifiantes cérémonies portaient d'ailleurs l'effroi au plus haut point dans les localités suspectes.

Une sorte de scène était élevée au centre de l'église; les « pénitents » y prenaient place, entourés des officiers séculiers et ecclésiastiques. L'inquisiteur prononçait le sermon, après quoi le serment d'obédience était déféré aux représentants de l'autorité civile et un décret solennel d'excommunication fulminé contre ceux qui, d'une manière quelconque, entraveraient les opérations du Saint-Office. Puis le notaire donnait lecture des confessions en langue vulgaire et, après chacune, on demandait à l'accusé s'il la reconnaissait sincère; cette question n'était d'ailleurs posée qu'à ceux dont on savait qu'ils étaient de vrais « pénitents » et ne provoqueraient pas de scandale par un démenti. Sur la réponse affirmative de l'accusé, on lui demandait s'il voulait se repentir, ou perdre à la fois son corps et son âme en persistant dans l'hérésie: il exprimait le désir d'abjurer et on lui donnait lecture de la formule d'abjuration, qu'il répétait phrase par phrase. Puis l'inquisiteur le déclarait absous de l'excommunication *ipso facto* qu'il avait encourue par son hérésie et lui promettait la grâce s'il se conduisait bien sous la sentence qui allait être prononcée. Les pénitents se succédaient ainsi à tour de rôle, en commençant par les moins coupables. Ceux qui devaient être « libérés », c'est-à-dire livrés au bras séculier, étaient gardés pour la fin; la cérémonie qui les concernait était réservée pour la place publique, où une plate-forme avait été érigée à cet effet, afin que la sainteté de l'église ne fût pas profanée par une sentence entraînant l'effusion du sang. Par le même motif, elle n'avait pas lieu un jour férié. Mais l'exécution était toujours remise au lendemain, afin que les condamnés eussent le temps de se convertir, que leurs âmes ne passassent point des flammes temporelles aux flammes éternelles. On prenait grand soin d'empêcher qu'ils ne pussent parler au peuple, de crainte que leurs protestations d'innocence n'éveillassent quelque écho de sympathie.

Nous pouvons aisément nous figurer l'impression produite sur les esprits par ces terribles solennités, où sur l'ordre de l'Inquisition tous les grands et tous les puissants du pays étaient réunis pour prêter *humblement* le serment d'obédience et servir de témoins à l'exercice de la plus haute autorité, celle qui décidait du sort des hommes dans ce monde et dans l'autre.

Lors du grand *auto da fé* tenu par Bernard Gui à Toulouse, en avril 1310, la

solennité dura du dimanche 5 jusqu'au jeudi 9. D'abord, on adoucit les pénitences de quelques convertis dignes d'indulgence ; puis *vingt* personnes furent condamnées à porter des croix et à accomplir des pèlerinages; *soixante-cinq* à la prison perpétuelle, dont trois à l'emprisonnement aux chaînes; enfin *dix-huit* individus furent livrés au bras séculier et *brûlés vifs*. Lors de l'*auto* d'avril 1312, *cinquante et une* personnes furent condamnées au port de la croix, *quatre-vingt-six* à la prison. On confisqua les biens de dix défunts. On ordonna d'exhumer et de brûler les cadavres de *trente-six autres*. On livra cinq individus au bras séculier pour être *brûlés vifs* et on condamna cinq coutumaces.

Quelle constance ne fallut-il pas aux Cathares pour résister pendant un siècle à une organisation pareille, aux mains d'hommes énergiques et infatigables! Quelle dut être la force d'âme des Vaudois, qu'on ne réussit même pas à exterminer! Il n'y avait, pour l'hérétique, aucune chance de salut dans la fuite, car l'Inquisition veillait partout. Un étranger suspect était arrêté; on s'assurait de son lieu de naissance et aussitôt que les messagers avaient pu franchir la distance qui l'en séparait, le Saint-Office de son ancienne résidence fournissait tous les renseignements nécessaires à son sujet. Alors, suivant les convenances, on le jugeait sur place ou on le réexpédiait à son domicile, chaque tribunal ayant dans sa juridiction non seulement les crimes des habitants du district, mais ceux des résidents étrangers.

L'esprit d'intolérance et de tyrannie, dans ses développements si variés, ne s'est jamais montré sous un jour plus déplorable.

Les méthodes de procédure inventées et préconisées par l'Inquisition exercèrent sur l'Église une influence néfaste. Les tribunaux ecclésiastiques ordinaires les employèrent à l'égard des hérétiques et en trouvèrent bientôt la violence et l'arbitraire trop efficaces pour ne pas les étendre à d'autres matières rentrant dans leur juridiction. Dès 1317, Bernard Gui parle de la torture comme d'un usage courant devant les tribunaux spirituels et demande pourquoi les droits des évêques seraient limités dans l'emploi de la torture contre les hérétiques, alors qu'ils peuvent en user librement envers d'autres accusés.

Ainsi habituée à une procédure impitoyable, l'Église devint, de plus en plus, dure et cruelle, de moins en moins chrétienne. Les plus mauvais papes du XIIe siècle et du XIIIe n'auraient pas osé scandaliser le monde par une exhibition comme celle où Jean XXII laissa éclater sa haine contre Hugues Gérold, évêque de Cahors. Jean était le fils d'un humble ouvrier de cette ville et il est possible qu'il ait nourri contre Hugues une vieille rancune; ce qui est certain, c'est que, devenu pape, il ne perdit pas un instant et se tourna avec rage contre son ennemi. Le 4 mai 1317, le malheureux prélat fut solennellement dégradé à Avignon et condamné à la prison perpétuelle. Mais cela ne suffisait pas. Sous prétexte qu'il aurait conspiré contre la vie du pape, Hugues fut livré au bras séculier et, au mois de juillet de la même année, il fut *écorché vif*, traîné dans cet état au bûcher et livré aux flammes.

Les choses allèrent si loin et les habitudes de violences bestiales devinrent telles qu'on vit des prélats occupant les situations les plus hautes vider leurs différends avec une férocité sauvage, qui aurait fait honte à une bande de boucaniers. En 1385, six cardinaux furent accusés de conspirer contre Urbain VI;

le pontife furieux les fit saisir à la sortie du consistoire et jeter dans une citerne du château de Nocera, où il résidait; cette citerne était si étroite que le cardinal di Sangro, grand et corpulent, ne pouvait même pas s'y étendre. On appliqua à ces infortunés les méthodes mises en honneur par l'Inquisition. Tourmentés par la faim et par le froid, par la vermine, ils étaient sollicités par les gens du pape, qui leur promettaient la grâce pour prix de leurs aveux. Sur leur refus, on soumit à la torture l'évêque d'Aquila et on lui extorqua une confession qui accusait les autres. Ceux-ci ne voulant point s'avouer coupables furent torturés à leur tour les jours suivants. Tout ce qu'on put obtenir du cardinal di Sangro fut l'aveu désespéré qu'il souffrait justement, *en punition des maux qu'il avait infligés, sur l'ordre du pape Urbain.* Quand ce fut le tour du cardinal de Venise, Urbain confia la besogne à un autre pirate qu'il avait nommé Prieur de l'Ordre de Saint-Jean en Sicile, avec ordre d'appliquer la torture à la victime jusqu'à ce que le pape entendit ses hurlements. Le supplice dura depuis le matin jusqu'à l'heure du dîner; pendant ce temps, le pape se promenait dans le jardin sous la fenêtre de la chambre de torture, lisant son bréviaire à haute voix, de manière que le son de sa voix rappelât à l'exécuteur les instructions qu'il lui avait données. Mais c'est en vain que le pirate eut recours à l'estrapade et au chevalet; bien que la victime fût âgée et malade, on ne put lui arracher que ce cri : *Le Christ a souffert pour nous.*

Les accusés furent gardés dans leur immonde prison jusqu'à ce qu'Urbain, assiégé dans Nocera par Charles de Durazzo, réussit à s'échapper avec ses victimes. Au cours de la fuite, l'évêque d'Aquila, affaibli par la torture et monté sur un mauvais petit cheval, faisait de vains efforts pour suivre la troupe. Urbain, embarrassé de ce traînard, le fit mettre à mort et laissa son corps sans sépulture sur la route.

Il nous est pénible de clore nos extraits sur ces horreurs. Pourtant, ce tableau du fanatisme religieux est une leçon qu'il n'est pas permis de couvrir d'un voile.

FIN

Angers. — Imprimerie A. Burdin et Cie.

DU MÊME AUTEUR

A la même Librairie

HISTOIRE DE L'INQUISITION AU MOYEN AGE

Traduite par M. SALOMON REINACH
Avec une Introduction historique par M. PAUL FREDERICQ

TOME Ier. — *Paris, 1900.* — Prix : 3 fr. 50

ESQUISSE D'UNE HISTOIRE DE LA MAIN MORTE

Paris, 1901. — Prix : 0 fr. 50

LÉO TAXIL, DIANA VAUGHAN ET L'ÉGLISE ROMAINE

Paris, 1901. — Prix : 0 fr. 50

Angers. — Imp. A. Burdin et Cie.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 18 19 09 011 6